

AAH : Allocation aux adultes handicapés - ADE : Aide dégressive à l'employeur - AFPE : Action de formation préalable au recrutement - ACCRE : Aide aux chômeurs pour la création ou la reprise d'entreprises - ACTI : Atelier et chantier d'insertion - AFPA : Association nationale pour la formation professionnelle des adultes - AI :

Association de
l'Habitat
l'emploi
solidarité
Apprenti
: Ateliers
Comité
initiative
vie sociale
qualificati
d'insertion
de la fem
universit
départem
la form
l'action
d'insertion

tion de
pour
e de
S :
ARL
AE :
trat
ns la
de
ntal
voits
adie
tion
t de
de
prise
Fonds



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
Accueil Écoute & Veille sociale - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

pour l'insertion professionnelle des jeunes - IAE : Insertion par l'activité économique - MDE : Maison de l'emploi - MDPH : Maison départementale des personnes handicapées - PARE : Programme d'aide au retour à l'emploi - PNAE : Plan national d'action pour l'emploi - PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi - PPAE : Projet personnalisé d'accès à l'emploi - PPE : Prime pour l'emploi - RMI : Revenu minimum d'insertion - RSA : Revenu de solidarité active - RQ : Régie de quartier - SIFE : Stage d'insertion et de formation à l'emploi - SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance - SOP : Service d'orientation professionnelle - SPE : Service public de l'emploi - VAE : Validation des acquis de l'expérience - APL : Aide personnalisée au logement - ALT : Allocation de logement temporaire - CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CNLF : Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion - DALO : Droit au logement - FSL : Fonds de solidarité logement - PDALPD : Plan départemental pour le logement des personnes défavorisées - SRU : loi sur la solidarité et le renouvellement urbain

1979-2009

30 ans

**D'ENGAGEMENT ET D'ACTIONS
POUR LUTTER CONTRE LES
EXCLUSIONS**

durée- DGAS : Direction générale de l'action sociale - DGEFF : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - EI : Entreprise d'insertion - ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion - FAJ : Fonds d'aide aux jeunes - FIPJ : Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes - IAE : Insertion par l'activité économique - MDE : Maison de l'emploi - MDPH : Maison départementale des personnes handicapées - PARE :

SOMMAIRE

1979/1998 DES FONDATIONS A LA REFONDATION P 3

- Foyer RUE DE ROBIEN
FOYER D'ARMOR
ARMOR ACCUEIL p 6
- ACCUEIL FEMMES EN DIFFICULTE
à ACCUEIL FEMMES p 12
- Du FOYER JEAN METAIRIE
au CENTRE LE GOELO p 17

1998/2002 LES FOYERS D'ACCUEIL EN QUETE D'IDENTITE P 25

2002/2005 LA CRISE PUIS LA RECONSTRUCTION P 29

2006/2009 EQUILIBRE ET DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES P 34

QUELQUES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES P 55

- L'évolution des statuts de l'association P 56
- Les présidents de l'association P 58
- Les administrateurs de l'association de 1979 à 2009 P 59
- Les activités de l'association en 2009 et les financeurs P 60
- Les représentations externes de l'association en 2009 P 61
- Les liens entre le développement des dispositifs de l'association
et l'évolution des politiques sociales P 63
- Revue de presse P 79

1979-1998

DES FONDATIONS à la REFONDATION

A l'initiative de la Mairie de Saint-Brieuc, **Jean LE FAUCHEUR**, adjoint aux Affaires Sociales, lance en **octobre 1978**, un appel aux élus et aux associations pour analyser et réfléchir collectivement sur les réponses en matière de « *Logements Sociaux et Structures d'Accueil pour Catégories Sociales dites « Marginaux»*. Plusieurs types de populations pour lesquelles le territoire apportait peu de réponses étaient repérés : les personnes sans domicile, les femmes en insécurité, les sortants de prison ou d'hôpitaux. Marie-France BOMMERT et Jeanne LIRZIN, alors conseillères municipales prennent une part active à cette réflexion.

En 1979, Le foyer de nuit, situé sous la grande salle de Robien, à Saint-Brieuc, ferme ses portes pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Il est géré par l'association **FOYER D'ACCUEIL POUR LES SANS-ABRI** créée en mars 1963.

En réaction à cette fermeture et à l'initiative du CCAS de Saint-Brieuc, des militants, des associations (FNARS, Secours Catholique, groupe de féministes issu du M.L.A.C. et du Planning Familial, la Croix Rouge, la conférence Saint Vincent de Paul, l'aumônerie de la maison d'arrêt, des travailleurs sociaux....) se réunissent le **11 septembre 1979** et se mobilisent face au constat du **sous-équipement** du département et en particulier de la ville de Saint-Brieuc en matière de structures d'hébergement adaptées aux personnes sans domicile et aux femmes en difficulté.

10 jours plus tard, le groupe de travail décide de la « *constitution d'une association pour l'accueil des personnes en détresse* » ayant pour objectif la création et la gestion d'un centre d'hébergement. Le groupe femmes (représenté par Marie DOUILLARD et Claude SEBIRE) donne son accord pour participer à la gestion de l'association sous réserve d'une orientation particulière sur la problématique « des femmes en difficulté ».

Le 19 novembre 1979, les participants réunis en assemblée générale constitutive, examinent les statuts de l'association **FOYER D'ACCUEIL POUR LES SANS-ABRI** élaborés en 1963, les modifient et les adoptent. Les membres procèdent à l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration.

L'association **FOYER D'ACCUEIL** naît officiellement et statutairement

LE 21 DECEMBRE 1979

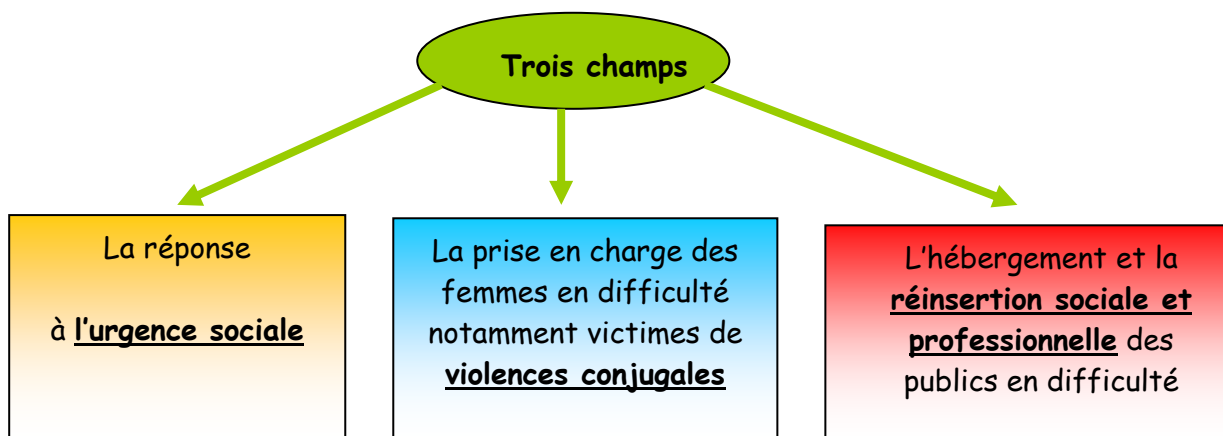
Jules BARBU, permanent du Secours Catholique, en prend la présidence. Le premier siège social de l'association est à la Mairie de Saint-Brieuc.

La **première action** de l'association **FOYER D'ACCUEIL** portera en **Février 1980**, sur la réouverture du Foyer de Robien. L'accueil dans ce foyer est réservé aux personnes marginalisées. Il est animé et géré Marcel MAILLARD, premier salarié de l'association. Le Foyer de Robien constituera la première réponse de l'association sur la problématique de l'urgence sociale. Elle se prolongera par la création du Foyer d'Armor en 1984 et la diversification des actions sur cette dimension.

Mars 1980 : Après un mois de fonctionnement du Foyer de Robien, au vu de l'hétérogénéité du public accueilli dans la structure, des demandes croissantes émanant d'un public diversifié, le conseil d'administration pointe la nécessité de créer d'autres structures d'accueil pour des catégories sociales différentes : les personnes sortantes de prison, les jeunes en difficulté.... Une réflexion démarre dès cette date sur la création d'un foyer **d'insertion sociale et professionnelle** pour hommes seuls, qui se concrétisera en 1982 par l'ouverture du **FOYER METAIRIE** (l'association Foyer d'Accueil rajoutera un S à sa dénomination pour devenir **FOYERS D'ACCUEIL**)

A cette même période, Le groupe femmes mobilise quant à lui les membres du Conseil d'Administration, les partenaires extérieurs et les financeurs potentiels sur l'ouverture « d'une maison d'accueil des femmes en difficulté ». Ce groupe souhaite la reconnaissance d'une spécificité dans la prise en charge des femmes et la mise en oeuvre de réponses rapides et adaptées.....Une permanence d'accueil pour les femmes en difficulté ouvre en mai 1981.....**ACCUEIL FEMMES EN DIFFICULTE** est né.....

Ce retour sur la genèse de l'association FOYERS D'ACCUEIL met en lumière la volonté originelle des fondateurs, issus de la société civile, engagés et militants, de développer une coopération collective, une **action sociale** inventive et offensive sur



Le positionnement des administrateurs s'ancre dès la création de l'association dans une vision politique de **transformation sociale**. Ils vont continuellement initier et mettre en oeuvre, avec les salariés, des actions visant la réfection du lien social en s'appuyant sur la **primauté** de l'Homme, au gré du développement des phénomènes d'exclusion liés à la massification du chômage, de l'effondrement des systèmes de socialisation et des solidarités traditionnelles, de l'effritement de l'Etat providence et de la territorialisation de l'action sociale des politiques publiques.

En 1992, le Président, Jules BARBU rappelait :

« Pour vivre, une association doit inventer, créer, animer...sans quoi elle risque de devenir une institution ne fonctionnant plus que pour elle-même. A l'Association Foyers d'Accueil, comment trouver sa place aujourd'hui, demain ? Comment être ou redevenir homme et femme à part entière alors que le quotidien vous met « en marge » ? L'avenir appartient à ceux qui osent :

Il faudra continuer de se battre avec les pauvres.....

Il faudra continuer d'inventer avec les risques que cela comporte....

Il faudra construire dans nos structures des lieux de convivialité, ou chacun sera reconnu dans ce qu'il est.....

Enfin, il faudra choisir l'audace. »...

Cette **ambition associative** qui perdure depuis trente ans s'est traduite par un développement des actions, des structures pour les publics les plus en difficulté mais aussi et surtout par l'affirmation d'une **position politique locale d'utilité sociale** que les administrateurs ont toujours défendue, et doivent toujours et encore défendre tant le risque d'instrumentalisation est grand dans un contexte où le coût de l'action sociale ne cesse d'augmenter, où les associations sont bien souvent considérées par les financeurs comme des « incapables majeures » au motif « qui paye...décide.... »

L'histoire de l'Association est riche, complexe, voire chaotique à certaines époques. Il est difficile de la présenter de manière globale sans faire un détour par une présentation des trois structures qui se sont créées et développées de 1981 à 1998, souvent en complémentarité, parfois en concurrence.

Viendra en 1998, le **temps de la réorganisation** décidée par les administrateurs pour répondre avec plus d'efficacité et d'efficience aux besoins des usagers, pour apporter aux partenaires une plus grande lisibilité des différents champs d'intervention de l'association, pour enfin répondre à un impératif de rationalisation et de structuration de l'organisation interne.

Puis **la crise** en 2002/2003, crise financière, crise politique au sein des instances qui se soldera par une restructuration drastique menée tambour battant parce que non anticipée. Cette crise aurait pu, aurait dû d'un point de vue strictement financier et légal, conduire au dépôt de bilan si les administrateurs, et notamment le Président, les salariés, ne s'étaient pas engagés pleinement dans sa résolution. De l'amertume, des regrets voire de la colère ont évidemment entaché cette période mais l'envie partagée par l'ensemble des administrateurs de poursuivre la mission de l'association, leur sens des responsabilités les ont conduit non pas à baisser les bras mais à se retrousser les manches pour une nouvelle fois se repositionner, reconsidérer leurs rôles, leurs missions, mener un travail d'analyse du fonctionnement des instances, remédier à leurs dysfonctionnements, revisiter le projet d'association et le traduire en projet associatif porteur de sens et d'action pour chacun.

AVRIL /OCTOBRE 1981

Le **FOYER DE ROBIEN** ferme ses portes, sur décision du salarié en charge de sa gestion en raison de conditions d'hygiène et de sécurité déplorables. Des contacts sont noués avec la Mairie de Saint-Brieuc pour réaliser les travaux. Le foyer, partiellement réhabilité, ouvre à nouveau en septembre 1981 avec un nouveau salarié qui alerte le Conseil d'administration dès sa prise de fonction sur les difficultés de prise en charge du public (dangerosité des personnes accueillies, manque de moyens humains pour assurer la gestion du lieu). Le conseil d'administration décide en accord avec la DDASS de fermer le foyer le 2 octobre 1981.

CAMPAGNE D'HEBERGEMENT DE L'HIVER 1984/1985

Le Foyer de nuit ouvre ses portes au **51, Bd Clémenceau**. Il accueille 21 personnes sans domicile fixe en marge de la société, en précarité sociale, morale et économique. L'accueil est :

- matériel (douche, souper, coucher, petit déjeuner)
- moral (structure collective dans une ambiance familiale)

L'équipe d'encadrement est composée de 3 salariés en CDD, dont **Denis HAMAYON**, et de 10 bénévoles. Les repas sont servis par la Mairie de Saint-Brieuc.

FOYER ROBIEN



FOYER D'ARMOR



ARMOR ACCUEIL

1984

Fin 1984, le gouvernement met en place un programme intitulé « les mesures d'urgence » qui donne la possibilité aux associations d'être financées pour créer des lieux d'hébergement pour les personnes sans domicile.

Dans ce cadre, le Secours Catholique bénéficie d'une dotation lui permettant l'ouverture sur 6 mois d'un foyer de nuit. Le Président des **FOYERS D'ACCUEIL** propose alors au Conseil d'Administration de renouveler l'expérience d'ouverture d'un centre d'accueil d'urgence. L'enveloppe financière du Secours Catholique est dévolue à l'association.



1985

L'enveloppe financière étant épuisée, le Foyer ferme fin juin. Les présidents des Foyers d'Accueil et du Secours Catholique adressent une lettre circonstanciée aux élus le 11 juillet 1985 pour demander la réouverture du Foyer. Lors de l'assemblée générale de l'association, il est décidé en accord avec le Secours Catholique d'un relais par les Foyers d'Accueil de la gestion de cette action d'accueil d'urgence.

En septembre 1985, une demande de création d'un foyer de nuit est présentée à la DDASS par les Foyers d'Accueil. La commission régionale donne un avis favorable en décembre 1985, **La DDASS un avis défavorable en février 1986 : le foyer de nuit ne se justifie pas en structure permanente.**

**CAMPAGNE
D'HEBERGEMENT DE
L'HIVER 1985/1986**

Réouverture du Foyer de nuit pour 6 mois : même localisation, même équipe.....

1986

En janvier 1986, une lettre pétition est envoyée à Mr ZELLER, Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales pour obtenir la création d'un foyer de nuit permanent. Ce recours est effectué avec le soutien de la mairie de Saint-Brieuc, de Mrs CHOUAT, COUEPEL, COUSIN, parlementaires, de la FNARS...et de nombreux soutiens dans tout le département (1500 signatures ont été recueillies).

Le 11 avril 1986, une motion est soumise au vote lors de l'assemblée générale de l'association « pour demander aux pouvoirs publics et aux élus des différentes instances de reconsidérer la situation afin que rapidement dans notre département, la ville de Saint-Brieuc puisse se doter définitivement d'une structure d'accueil d'urgence qui lui fait défaut depuis plusieurs années »

Le foyer restera fermé l'hiver 1986.

Foyer de nuit : inquiétude chez les résidents

A la suite de notre information (« Ouest-France » du 13 avril) sur la fermeture provisoire - faute de crédits - du foyer de nuit du boulevard Clemenceau, les résidents, dans une lettre ouverte, se déclarent « surpris » et veulent sensibiliser l'opinion sur la nécessité d'ouverture permanente de ce foyer.

« Par sa structure même, peut-on lire, l'établissement a sa raison d'être. » Pour permettre aux résidents de retrouver

une identité, une vie sociale active, il faut que « le temps nécessaire à ces démarches ne soit pas inférieur à celui que l'administration elle-même s'accorde à déterminer. »

Il faut aussi des permanents présents à l'année pour aider et conseiller les résidents dans ces démarches.

« La déclaration de fermeture semble lourde de conséquences car de nombreuses personnes sont en instance de

réponses, et voit leurs efforts réduits à néant par une décision négative ruine totalement leurs espoirs. »

Les signataires qui se défendent de demander une assistance souhaitent simplement avoir les moyens de retrouver une dignité perdue.

Les résidents remercient tous ceux qui défendent leur cause et celle des permanents et se déclarent prêts à toute discussion.

1987

Création le 1^{er} novembre, sous statut CHRS du **FOYER D'ARMOR**.

Ce CHRS de 21 places pour hommes seuls ou couples a pour missions :

- **L'accueil d'urgence** des publics désocialisés : hébergement d'une journée à quelques jours / restauration / lieu d'écoute et d'orientation.
- **La réadaptation sociale**. A partir de l'accueil d'urgence, l'hébergement peut être prolongé jusqu'à 6 mois pour mûrir un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Le CHRS fonctionne 7j/7, 24h/24h avec 2.5 ETP Cette sous-dotation en moyens humains contraint le service jusqu'en 1995, date à laquelle ses effectifs seront renforcés, à fonctionner plus comme un centre d'hébergement d'urgence (accueil de nuit sans réel accompagnement des publics) que comme un centre de réinsertion.

1988

⇨ Réflexion sur la mise en place d'un **CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR** en partenariat et en concertation avec les autres institutions et autres associations à caractère social du territoire (CCAS, Emmaüs, Croix Rouge, Secours Populaire, Secours Catholique, ATD...).

1989

⇨ Expérimentation de janvier à novembre 1989 du **CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR** financé à titre expérimental et non pérenne sur des crédits pauvreté- précarité. Cet accueil de jour se décline en plusieurs actions :

- Une permanence sociale (écoute/orientation des personnes...)
- Des ateliers de remise au travail (menuiserie, réfection d'appartements, atelier tri métaux, chantiers de débroussaillage...).
- Une restauration sociale en partenariat avec le CCASS de la ville de Saint-Brieuc suite à la fermeture « du restaurant social » qui offrait gratuitement des repas aux plus démunis.

⇨ **22 mai 1989**, lettre de la mairie de Saint-Brieuc informant l'association de la démolition du bâtiment occupé par le **FOYER D'ARMOR** pour créer un rond point. Aucune solution de relogement n'est trouvée à la période de Noël 1989. L'association à défaut d'accompagnement des pouvoirs publics pour trouver une solution menace à l'époque de planter des tentes devant la CAF pour y loger les personnes sans-abri.

1990

↪ Achat du bâtiment au 50 et 50 bis rue de la Corderie. Relogement des activités dans ces locaux qui offrent des conditions d'accueil et de travail plus décentes et confortables.

↪ Ouverture au printemps 1990 du **CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR : ARMOR ACCUEIL** qui fonde ses modes d'intervention dans le droit fil de la circulaire du 9 mars 1989 relative à la mise en œuvre du RMI.

Une convention est signée dans ce cadre avec le Conseil général pour le suivi et l'accompagnement de 200 allocataires du RMI, dits marginalisés. Une Action Educative Budgétaire (AEB) est également conventionnée pour le suivi de 50 personnes. Des activités, des services sont par ailleurs proposés au public accueilli : bibliothèque, bar sans alcool, domiciliation administrative, espace pour l'hygiène corporelle....

↪ Conventonnement des ateliers d'insertion :

- Atelier tri et récupération des métaux/mécanique : récupération, démontage, tri et vente
- Atelier second œuvre : rénovation de logements
- Atelier services collectifs : entretien des locaux

↪ Mise en place de réflexion sur la santé Dès 1990, le service souligne le manque de moyens pour animer et prendre en charge correctement la dimension santé chez les publics accueillis.

1991

↪ Démarrage de La BOUTIQUE LOGEMENT : mobilisation d'appartements en sous-location mis à disposition des publics qui rencontrent des difficultés de location directe. Cette action est transférée au 41 rue de la Corderie.

1993/1994

↪ Le dispositif logement est complété par les mesures ASLL (30) et ALT (20 appartements).



1995

↳ Rénovation du CHRS : transformation des dortoirs en chambres individuelles ou à deux personnes avec 2 chambres à trois lits pour les accueils d'urgence. Validation d'un projet d'extension du bâtiment. Les travaux seront finalisés en 1996.

↳ Structuration de la PERMANENCE MEDICO SOCIALE (qui deviendra le POINT ACCUEIL SANTE) : Présence d'une infirmière et d'un médecin bénévole. Cette action est financée par la DDASS et le Contrat Ville.

↳ Démarrage de la BOUTIQUE SOLIDARITE et de la COORDINATION DEPARTEMENTALE D'URGENCE qui deviendra le « 115 ». Ces actions sont la concrétisation de la loi du 21 juillet 1994 (article 21) relative au plan départemental d'urgence. Les dispositifs ont pour missions :

- D'accueillir et d'orienter les personnes en situation d'urgence sociale (accueil humanitaire / réponses aux besoins primaires / médiation sociale)
- D'organiser au niveau local l'accueil et l'hébergement d'urgence
- Au niveau départemental, de coordonner le dispositif d'hébergement d'urgence (numéro de téléphone unique) qui fonctionne 4 mois dans l'année en journée et qui bénéficie en 1995 de moyens et de crédits spécifiques. La nuit, le relais est assuré par le CHRS.

Un café chaud, de quoi se laver et quelqu'un à qui parler

La boutique de la solidarité ouverte



La première boutique de la solidarité est ouverte au foyer d'Armor, rue de la Cordane, Launay Tardif (2^e à partir de la photo) y accueille les arrivants dans un espace convivial, avec la possibilité de puiser prestes un café ou de se laver...

1997

Le **FOYER D'ARMOR** devient **ARMOR ACCUEIL**, et entreprend en collaboration avec la DDASS, la Mairie et le Conseil Général une action pour les **Jeunes en Errance** (dits jeunes du Wagon), Un éducateur est recruté pour accompagner les personnes dans un projet d'hébergement collectif alternatif et mettre en place une démarche éducative.

L'association, constatant l'absence d'avancée du projet, se désengagera de cette action fin 99.

Le 30 mai 1997, le numéro vert 0 800 306 306 devient le 115. Ses missions sont élargies.

Un toit pour les sans-abri :
au 0800.306.306



1999

Le Conseil Général fait don à **ARMOR ACCUEIL** de deux maisons rue Théodule Ribot.

Ces maisons ont vocation à être rénovées et louées à des personnes à faibles ressources.

Des études de faisabilité et d'impacts budgétaires sont réalisées par le PACTARIM. Il en ressort qu'au vu de l'état des bâtiments atteints de mэрule, le coût de l'opération serait prohibitif et non rentable sur du long terme.

Le projet de réhabilitation restera en suspens 6 ans jusqu'à la vente des maisons en 2005.



1981

☞ Création en mai 1981 d'une **permanence d'accueil** pour femmes en difficulté appelée « **ACCUEIL - PREVENTION** ». Cette permanence a pour objectif de proposer aux femmes un lieu d'écoute, d'information en dehors des circuits sociaux habituels. La permanence se situe dans un local mis à disposition par la mairie de Saint-Brieuc au 7 rue Poulain Corbion.

Un **projet d'hébergement** apparaît vite indispensable en plus de ce lieu d'écoute. En effet, des femmes subissant parfois depuis longtemps des situations très difficiles ne voyaient pas la possibilité d'y mettre fin, ne sachant pas où aller.

☞ Septembre 1981 :

Présentation d'un projet d'hébergement en appartements HLM à la DDASS. L'objectif est de permettre aux femmes hébergées :

- De se refaire d'un point de vue physique et/ou psychologique
- D'analyser dans un cadre neutre une situation devenue intolérable
- De permettre de débrouiller les problèmes administratifs, financiers, familiaux...avec les services sociaux existants
- De favoriser la recherche d'un emploi, d'une formation

ACCUEIL FEMMES EN DIFFICULTE A ACCUEIL FEMMES

1982

☞ Début février, location de 3 appartements HLM (2 F4 et 1F3)

Avance de trésorerie de la ville de Saint-Brieuc pour permettre à l'Association d'assurer la location de ces appartements. Les logements sont meublés et équipés en collaboration avec Emmaüs et bénéficient d'une subvention d'équipement de la CAF. En juin 1982, l'association sollicite la location d'un appartement supplémentaire. **Marie DOUILLARD** devient la directrice de la structure. 4 personnes sont salariées du service.

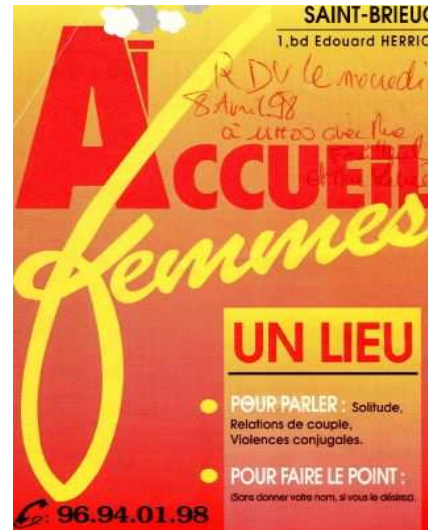
1983

☞ Structuration d' « **ACCUEIL FEMMES EN DIFFICULTE** » :

- Un **service prévention** (permanences accueil-écoute) dont l'activité principale consiste en écoute-entretiens, écoute-soutien, informations diverses. Financement Conseil général/communes
- Un **service hébergement** avec un financement DDASS Etat
- Un **service Accueil Ecoute**, lieu de dépôt et de traitement du vécu de la violence conjugale

1984

↳ Le **service hébergement** est transformé en **CHRS de 15 places**. Il dispose de 4 appartements réservés aux femmes, avec ou sans enfants, victimes de violences (arrêté préfectoral du 2 novembre 1983).



1988

↳ **ACCUEIL FEMMES EN DIFFICULTE** devient **ACCUEIL FEMMES**.

↳ Le service prévention déménagement de 2 bis au 28 bis rue du docteur Rochard à Saint-Brieuc.

1990

↳ Réflexion des salariées du service en partenariat avec l'association LA SAUVEGARDE, sur la création d'un lieu de rencontre entre enfants et parents, destiné à favoriser l'exercice du droit de visite lors d'une séparation ou d'un divorce. L'association LE GUE naîtra du partage et du croisement des analyses des deux structures.

↳ Réflexion sur la mise en place d'un projet de **GROUPE FEMMES** dans le cadre du conseil communal de prévention de la délinquance.

1991

↳ Contribution d'**ACCUEIL FEMMES** au redémarrage de la commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes.

↳ Le centre départemental de l'enfance devient hôtel maternel. De ce fait, il assure de moins en moins l'accueil des femmes et des enfants. Dans le cadre du schéma départemental des CHRS, **ACCUEIL FEMMES** sollicite la création de 15 places supplémentaires.

↳ Positionnement d' **ACCUEIL FEMMES** pour gérer 15 mesures ASLL.

1992

- ☞ **ACCUEIL FEMMES** se rapproche de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, qui regroupe une soixantaine de structures dans toute la France, et qui travaille sur la question des violences conjugales. Des rencontres régulières existent toujours avec les structures de l'Ouest, adhérentes à la F.N.S.F. (Saint-Brieuc - Angers - Châteaubriant - Nantes - La Roche-sur-Yon).
- ☞ **LE SERVICE** reste préoccupé par le faible nombre de places dédiées à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales sur le département au regard des besoins repérés.
- ☞ Réflexion avec le centre PEGASE (centre de psychothérapie, de formation et de recherche) sur la mise en place d'un **groupe d'aide thérapeutique aux conjoints violents**. Il s'agit d'une recherche-action.
- ☞ **Accueil d'urgence** : mise à disposition d'Accueil Femmes par Emmaüs d'une chambre meublée pouvant accueillir une femme et ses enfants sur une durée de quelques jours.

1993

- ☞ **ACCUEIL FEMMES** quitte le 28 bis rue du Docteur Rochard pour le 1 boulevard Edouard Herriot.
- ☞ Mise en place à titre expérimental d'un **GROUPE DE PAROLE** pour les femmes hébergées en CHRS ou anciennement hébergées dont les objectifs sont de :
 - Compléter le travail individuel fait dans le cadre du CHRS
 - Partager les expériences de chacune, revaloriser l'estime d'elles-mêmes /Créer une dynamique et un soutien collectif
- 11 femmes participent à cette première expérimentation qui est arrêtée en 1993 faute de moyens financiers.
- ☞ L'établissement met en place à la fin de l'année 1993 les mesures Accompagnement Social Lié au Logement (15 mesures).
- ☞ **L'accueil d'urgence** : en 1993, 308 demandes d'hébergement ont été adressées à **ACCUEIL FEMMES**, dont 108 en urgence. Proposition de mise en place d'un **service d'accueil d'urgence** ayant pour mission d'assurer l'accueil, l'écoute, l'orientation et l'hébergement des femmes avec ou sans enfants, victimes de violences ou en situation conflictuelles de couple. Ce projet est retenu dans le cadre du PDALPD.

1994

⇨ Mise en place du service **Hébergement d'Urgence** en juin 1984 : 16 places sont mobilisées dans le cadre du dispositif ALT. 15 familles sont accueillies (soit 26 personnes) pour 268 demandes. La réflexion autour de cette action logement, qui ne prévoit pas un accompagnement des personnes mais une simple mise à l'abri, met en évidence le besoin d'un **internat protégé** contre les intrusions violentes et conduit **ACCUEIL FEMMES** à solliciter auprès des services de la DDASS la **création d'un collectif pour les femmes victimes de violences**.

⇨ A la demande de la DDASS, **ACCUEIL FEMMES** est maître d'œuvre d'une enquête départementale sur « l'estimation des besoins en hébergement d'urgence pour femmes, analyse des potentialités locales ». Cette étude réalisée par l'atelier d'études et de recherche avec la collaboration du service fait ressortir pour 1993 une estimation de **625 demandes** d'hébergement d'urgence de femmes seules ou avec enfants sur le département.

1995

⇨ Demande en septembre 1995 d'une d'extension des capacités du CHRS : 22 places supplémentaires sont sollicitées. Le projet prévoit la création d'un collectif protégé.

Les équipements d'hébergement et de réinsertion manquent de moyens

CHRS : les Côtes-d'Armor sinistrées



Louis Hélard (à gauche) et les responsables des cinq CHRS du département, Denis Hamayon, Dan Lebrun, Marie Douillard, Gaël Thomas et Alain Dupont, soutenus également par la fédération régionale des associations de réinsertion sociale, représentée par Hervé Delon (2^e à partir de droite).

1996

◊ Désignation d'**ACCUEIL FEMMES** comme **Bureau Départemental d'accueil des femmes victimes de violences**. Le service bénéficie à ce titre d'une subvention pérenne de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes à partir de 1997.

◊ Extension de capacité de 15 places du CHRS /accord de l'Etat pour la création d'une structure collective. L'autorisation d'ouverture de la préfecture de région est obtenue le 13 novembre 1996. Le financement DDASS est accordé quant à lui dès octobre 1996 et permet à **ACCUEIL FEMMES** de proposer 30 places d'hébergement en CHRS. Dans l'attente de la création du collectif, l'Etat autorise la structure à fonctionner en appartements éclatés.

◊ En juillet 1996, la directrice de la structure, Marie DOUILLARD part en retraite. Elle est remplacée par Anne-Marie MONNERET.

◊ **Hébergement d'urgence** : diminution de la capacité d'hébergement de 19 à 15 places. Cette baisse des capacités d'hébergement d'urgence s'accompagne de la suppression faute de financements du poste de travailleur social qui assurait l'accompagnement des familles dans les logements.

1997

◊ Extension de capacité du CHRS : passage de 30 à 34 places à la fin de l'année 1997.

◊ Réactivation du groupe de parole pour les femmes victimes de violences.

1998

◊ Emménagement de l'ensemble des services d'**ACCUEIL FEMMES** au 30 bis rue du docteur Rochard. Ce bâtiment est loué à l'Office Municipal HLM (bail de 32 ans).

◊ Le collectif CHRS de 19 places est créé. 16 places sont gérées en appartements extérieurs.



1982

☞ Ouverture d'un centre d'hébergement en août 1982 sous statut CHRS : 12 places en internat réservées à des hommes majeurs. Le centre prend le nom de « **Foyer Jean Métairie** » car situé au 11 de la rue portant ce nom. La durée des séjours dans le centre est de 3 mois renouvelable une fois. L'objectif principal de l'action est d'atteindre l'insertion sociale et professionnelle des résidents par l'accompagnement à la recherche et la conservation d'un emploi stable. **Gaël THOMAS** en est le directeur.

DU FOYER JEAN METAIRIE AU CENTRE LE GOËLO

1983

☞ Après un an de fonctionnement, le service considère les modalités d'accueil en internat trop contraignantes pour beaucoup de résidents car vécues comme une assistance forcée. Le souhait de l'équipe et de la direction est la création d'un service de logements en externat et d'un service de suite.

1984

☞ Ouverture d'un service de chambres à l'extérieur.

☞ Mise en place d'activités occupationnelles avec les résidents du centre d'hébergement : petits déménagements, nettoyage, peinture - tapisserie. Ces travaux sont réalisés pour des associations ou des services sociaux (tutelles, CCAS, Secours Catholique...). Les activités fonctionnent sous couvert de la circulaire 44, texte du 10 septembre 1979, réservé aux CHRS et qui permet de mettre au travail et d'indemniser les résidents qui bénéficient ainsi d'une couverture sociale minimale. Le CHRS a été la première structure du département à mettre en place ces activités et orienter son action, dès le démarrage, sur la valorisation des résidents en situation de travail.

☞ Le foyer est sollicité par la Mission Locale de Saint-Brieuc pour mettre en place un stage d'insertion pour des jeunes en difficulté. La conduite de cette première action de formation dite de « mobilisation » répond à un besoin spécifique pour des publics éloignés de l'emploi. Elle correspond à la prise en charge par la Région de la compétence formation dans le cadre des premières lois de décentralisation.

1985

☞ Une réflexion démarre sur la création de deux structures d'hébergement : une d'internat, l'autre d'externat.

☞ Le foyer devient maître d'œuvre du stage d'insertion pour les 16/25 ans, initié par la Mission Locale en 1984. Cette formation a pour objectif de « *remettre les jeunes dans un projet positif, dans une position dynamique, retrouver un projet professionnel...* ». Ces actions se déroulent rue du Légué.

1986 - 1987

☞ Accord des services de l'Etat (commission régionale) sur le projet de restructuration du centre d'hébergement. Le projet ne voit toutefois pas le jour car considéré comme non prioritaire par la DDASS.

1988

☞ En mars, la réorganisation du CHRS est effective. De nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement sont proposées : suppression de l'internat, hébergement des résidents en appartement (8). L'accompagnement des personnes est centré sur la remise au travail dans le cadre d'activités organisées et indemnisées. Les suivis individuels sont couplés avec des temps de rencontre et d'animation collective. La capacité du centre passe de **12 à 16 places**.

☞ Le « **FOYER JEAN METAIRIE** » souhaite se démarquer de sa localisation géographique. Il est rebaptisé « **CENTRE D'HEBERGEMENT LE GOËLO** » en octobre 1988 et s'installe rue Lequyer.

☞ Face à la montée du chômage, l'Etat met en place des actions de formation à destination des adultes, chômeurs de longue durée. Le centre de formation se positionne sur ce champ en 1988 et développe son intervention à cette date envers deux types de publics : les adultes (stage AIF), les jeunes dans le cadre du Crédit Formation Individualisé (CFI). Ces actions se déroulent dans les salles de l'ancien lycée Curie à Saint-Brieuc.

1990

☞ **Création des ateliers d'insertion** : Ateliers du **GOËLO**.

La mise en place de cette nouvelle action professionnalisante pour les personnes inscrites dans le dispositif RMI, avait deux objectifs :

- Permettre à des personnes marginalisées de renforcer leur statut social par la participation à des ateliers à dominante professionnelle
- Utiliser la nature de ces chantiers pour réinscrire certains participants dans une démarche d'amélioration de leur habitat

Le 10 mai 1990, le centre LE **GOËLO** signe une convention avec la Direction Départementale du Travail pour **l'embauche de 25 personnes en Contrat Emploi Solidarité**.

La loi n° 89-905 du 19 décembre 1989 favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle instaure par son article 5 le « contrat emploi-solidarité » introduit dans le code du travail aux articles L. 322-4-7 et suivants.

Deux équipes sont opérationnelles dès la première année et réalisent les travaux suivants :

- Rénovation de 14 logements HLM
- Rénovation de 4 logements pour le service départemental des tutelles
- Rénovation de l'immeuble destiné à la mission locale de Saint-Brieuc en collaboration avec l'association Promo Emploi

☞ **Le centre de formation** développe une nouvelle action de formation en alternance pour les allocataires du RMI.

1991

⇨ Mise en place d'une **Activité nettoyage à la cité du Point du Jour** : encadrement d'une équipe de 4 femmes, recrutées en collaboration avec le centre social du Point du Jour en contrat CES. Cette équipe assure tous les matins, le nettoyage de la cité et de la caserne des pompiers.

⇨ Création d'un service d'**Appui Spécifique Personnalisé (ASP)**. Cette mesure d'accompagnement individuel s'adresse à des demandeurs d'emploi de longue durée en voie d'exclusion. L'accompagnement se déroule sur 3 mois et concerne 160 personnes en 1991. Ce service est rattaché au centre d'hébergement rue Lequyer et non au centre de formation.

⇨ **Le centre de formation** met en place une nouvelle action de formation en lien avec l'ANPE : le **MOA (Module d'Orientation Approfondie)**. Intégration dans l'école du Grand Clos rue de Cornouaille à Saint-Brieuc.

Goëlo Formation s'installe au Grand-Clos De meilleures conditions d'accueil



Le Goëlo Formation a inauguré récemment ses nouveaux locaux, rue de Cornouaille.

1992

☞ Le conseil d'administration du 10/09/1992 vote la création d'une structure pouvant accueillir 15 **demandeurs d'asile**. Cette proposition d'action prend appui sur une circulaire du 24 juillet 1992 qui prévoit la création de places d'accueil pour ce public. Ce projet n'aboutira pas.

☞ Centre de formation : Un nouveau dispositif national est venu compléter le CFI à partir de l'été 1992 : **PAQUE** (Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi). Il est destiné à des jeunes rencontrant des difficultés particulièrement importantes et nécessitant un accompagnement sur le long terme. Le programme est prévu sur 18 mois. Pour accueillir ce public, le centre de formation a proposé une action nouvelle s'appuyant sur des supports concrets (activité maraîchage) et valorisants. Un terrain et une ferme à rénover sont loués à Ploufragan au lieu dit « le PRE RIO ».

L'activité du centre de formation est en augmentation : 341 stagiaires sont accueillis en 1992.

1993

☞ Le centre d'hébergement développe et diversifie son intervention sur le champ du logement. Il se positionne sur : **L'ALT** (Aide au Logement Temporaire) et loue de 2 appartements au titre de l'accueil d'urgence sur des fonds FNARS. 4 personnes sont accueillies sur ces appartements la première année.

L'ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement): signature d'une convention avec la CAF, l'Etat et le Conseil Général le 1^{er} juillet 1993 pour gérer 15 puis 30 mesures (couples avec ou sans enfants ou des hommes seuls sortants de CHRS).

☞ Etude de faisabilité de création d'une **entreprise d'insertion** de réparation de caddies : **RENOV PARK**. Elle ne verra pas le jour.

☞ Diversification des modalités d'accompagnement individuel des personnes en situation d'exclusion. **LE GOËLO** signe une convention avec la DDASS pour la mise en œuvre de 90 mesures **ASI** (Appui Social Individualisé).

☞ Inauguration du **PRE RIO** le 25 mai 1993.

Le maraîchage, support de réinsertion
Goëlo-formation
cultive la solidarité

1994

☞ Depuis un an, un groupe de travail composé de cadres d'entreprises, d'un représentant de la chambre de commerce, d'un responsable de circonscription, de membres du GOËLO réfléchissent à la mise en place d'un service de placement pour les entreprises. Dominique LE BAILLY, salarié du GOËLO est détaché du service, 6 mois à mi-temps, pour mener ce projet (financement FNARS). Ce travail aboutira à la création de l'association **ENTREPRISES ET CITE** en juin 94 et à celle, le 12 décembre 94, de l'entreprise de travail temporaire intermédiaire **ALTER (agence locale pour le travail par l'emploi reconstitué)**, sous statut S.A.R.L et dans laquelle l'association FOYERS D'ACCUEIL investit des parts sociales. L'agence sera gérée par Dominique LE BAILLY, qui pendant les 6 premiers mois de son activité bénéficie d'une mise à disposition.

☞ Une équipe des ateliers travaille sur la **réhabilitation du quartier de la Croix Saint Lambert**. Originalité de l'action : Les salariés, allocataires du RMI habitent tous le quartier. Cette expérience couplée avec celle du Point du Jour sera à l'origine d'une étude de faisabilité d'une **REGIE DE QUARTIER** sur la ville de Saint-Brieuc, largement impulsée et portée par l'association, qui se concrétisera en 1995 sous la direction de Jacques SAVÉ (responsable de service des ateliers d'insertion, détaché de l'association pendant un an dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Ville et l'office HLM).

☞ Evolution des dispositifs d'accompagnement individuel des demandeurs d'emploi: l'ASP disparaît au profit de l'APE (Accompagnement Personnalisé vers l'Emploi) . Le centre gère 75 mesures sur Saint-Brieuc et 20 mesures sur Loudéac. Le suivi des demandeurs d'emploi sur Loudéac s'effectue dans des locaux mis à disposition par la Municipalité ou au domicile des personnes.

☞ Centre de formation : Développement du partenariat local et régional avec d'autres centres de formation qui interviennent sur des actions d'insertion et des formations qualifiantes. Les échanges de pratiques avec notamment le GRETA, L'AFPA et FLORILAN conduisent à la mise en place d'actions communes dans le cadre des SIFE (Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi) initiés sur appels d'offres par la Direction Départementale du Travail. Ces actions se développent sur Saint-Brieuc et Loudéac, à la demande des acteurs locaux.

1996

☞ Mise en place de **deux nouveaux ateliers** :

■ **Rénovation du patrimoine historique de l'Abbaye de Beauport** : atelier d'insertion professionnelle accueillant des détenus en semi-liberté (12 postes). Cette action est mise en place en partenariat avec la Direction Régionale des Services Pénitentiaires, le Conservatoire du Littoral, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la Maison d'arrêt de Saint-Brieuc et la Direction Départementale du travail.

■ **Rénovation du patrimoine bâti des communes de la CIDERAL**, communauté de 21 Communes en Centre Bretagne. Une convention est signée le 1^{er} octobre 1996 pour la prise en charge d'un groupe de 14 allocataires du RMI. Cet atelier, fruit d'une forte volonté politique locale, a été cité en exemple par l'Association des Maires de France pour son double objectif : insertion d'un public en marge par rapport à l'emploi/satisfaction d'un besoin de production dans une organisation collective. Cet atelier a par ailleurs fait l'objet d'une monographie d'expérience à la demande de la Direction Régionale du Travail avec pour finalité la transférabilité de l'action sur d'autres bassins d'emploi.

☞ Centre de Formation : Développement des actions sur **Loudéac**. Le centre de formation y loue en 1996 des locaux permanents situés au 60 rue de Chateaubriand.



1997

- L'implantation sur Loudéac se renforce avec l'ouverture d'un atelier de lutte contre l'illettrisme : **POINT CLE**. Des permanences sont développées sur Loudéac, Merdrignac, Pontivy et Locminé en partenariat avec l'AREP de Pontivy.
- Mise en place sur Saint-Brieuc d'une formation insertion professionnelle et acquisition du permis de conduire en liaison avec l'association « ENTREPRISES ET CITE ».

1998

⇨ Mise en place de **Programmes Sociaux Thématiques** dans le domaine du logement. Ce dispositif complète les mesures logement en faveur des usagers de l'Association, tant à Saint-Brieuc qu'à Loudéac.

1999

⇨ Signature d'un **bail à réhabilitation** pour une maison de quatre logements avec la Mairie de Loudéac.



1998-2002

LES FOYERS D'ACCUEIL En QUETE D'IDENTITE

1998/2000

En 1998, l'association regroupe trois structures :

- LE GOËLO
- ACCUEIL FEMMES
- ARMOR ACCUEIL

Chacune des entités a été fondée pour répondre aux besoins spécifiques de populations particulières : hommes et couples, femmes victimes de violences, personnes fortement désocialisées. Ce choix organisationnel a de fait induit dès leur création une spécialisation de chacune des structures au regard des typologies de publics accueillis.

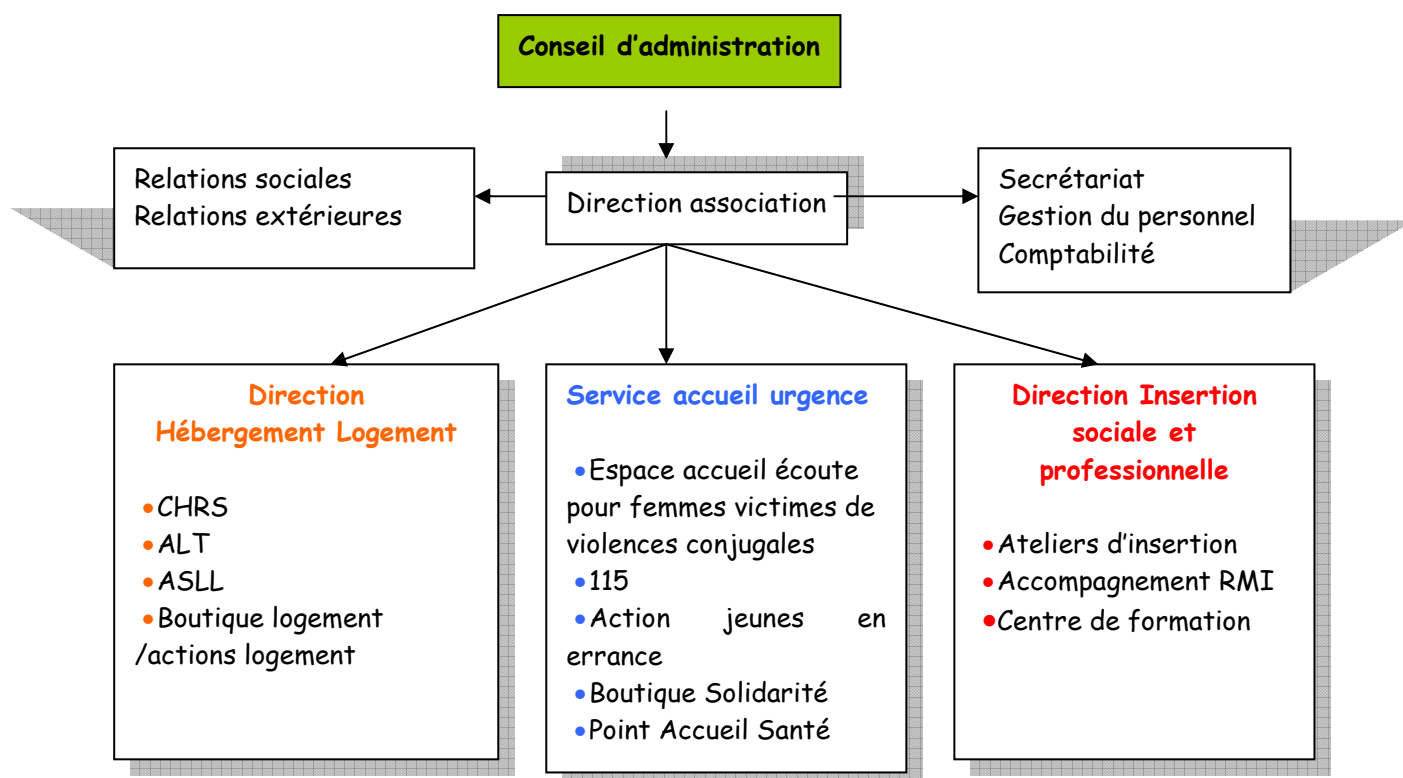
Au fil de la dégradation de la situation sociale du pays et de la création de nouveaux dispositifs pour tenter d'y remédier, chaque centre a développé son propre panel d'activités. En l'absence d'une réelle coordination entre les structures, de modes d'intervention autonomes plus centrés sur les typologies de publics que sur la transversalité des réponses à apporter en matière de logement, d'emploi, de formation, de santé..., de gestion des directions pouvant aller jusqu'à la mise en concurrence sur des prestations identiques, la mission générique et globale de l'association sur le champ de la lutte contre les exclusions a perdu en lisibilité, en cohérence et en crédibilité.

Ces constats, couplés avec l'annonce de la démission de Denis HAMAYON, directeur D'ARMOR ACCUEIL, la mise en place des instances représentatives du personnel, la croissance importante des effectifs salariés de chaque structure, la complexification des procédures budgétaires et comptables... ont conduit les administrateurs à engager une réflexion sur la mise à plat de l'organisation en se fixant un double objectif :

- Assurer un meilleur service aux usagers
- Améliorer le fonctionnement de l'association pour plus d'efficacité

Suite à l'analyse des trois directions et aux conclusions d'un cabinet spécialisé, le Conseil d'Administration décide en mars 1998 de regrouper les actions par pôles d'activités centrés sur des missions et des métiers plutôt que de maintenir des établissements multifonctions. Par ailleurs, le développement des obligations de l'association en tant qu'employeur et gestionnaire conduit au choix d'une direction unique pour harmoniser les pratiques administratives et comptables, diriger et représenter l'association, faciliter la communication en interne et rationaliser les rapports avec les financeurs et partenaires.

Le schéma d'organisation retenu est le suivant :



Ce projet de réorganisation s'effectue avec l'accord de la DDASS et du Conseil Général qui garantissent la pérennité des financements quelle que soit la structuration choisie.

Un recrutement externe est lancé pour le poste de Directeur de l'Association. **Serge KROICHVILI** est recruté et prend ses fonctions en septembre 1999 avec pour missions la réorganisation des services et la refondation du projet associatif.

2000/2001

L'association met en œuvre partiellement en 2000 le projet de réorganisation de ses services.

Fin 2000, l'Association est structurée en une direction (directeur / directeur adjoint), un pôle administratif et des services qui gardent leur identité et leur nom pour certains :

CENTRE DE FORMATION GOELO FORMATION qui regroupe les actions collectives de formation et les actions d'accompagnement individuel, restées jusqu'à cette date dans le giron du GOËLO. L'ensemble des actions se déroule sur un même lieu au 36 rue de Cornouaille à Saint-Brieuc et au 60 rue de Chateaubriand à Loudéac.

SERVICE INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET NON ECONOMIQUE qui regroupe l'ensemble des ateliers et des chantiers d'insertion de l'association :

- **Ateliers Peinture/tapisserie, second oeuvre:** 2 équipes de 12 salariés en insertion
- **Atelier Entretien du patrimoine rural sur le territoire de la CIDERAL** pour 13 salariés

- **Atelier services à la collectivité** : entretien et hygiène des locaux et restauration sociale: 15 salariées
- **Atelier tri et récupération des métaux** : 14 salariés
- **Entretien du patrimoine historique de l'abbaye de Beauport** : 7 salariés sous main de justice

Pour pallier la disparition des actions de formation au PRE RIO et la diminution conséquente sur le département du nombre de salariés en CES, l'association reconvertit le site, en accord avec le Conseil Général, en un lieu d'accueil et d'activités non salariées pour des personnes allocataires du RMI. Un Forum des arts martiaux sera organisé dans ce cadre en 2000.

LES CHRS : ACCUEIL FEMMES ET LE CHRS ARGOS, qui regroupe le CHRS du GOËLO et celui d'ARMOR ACCUEIL. Au cours de l'année 2000 un projet de fusion des 2 CHRS accueillant des hommes et des couples avec ou sans enfants a été proposé à l'Etat afin de rationaliser le mode d'organisation et de développer l'offre de service. Ce projet de fusion a reçu un agrément en janvier 2001 aboutissant à la création du centre ARGOS qui propose : Un hébergement dans un petit collectif de 10 places, un hébergement éclaté de 24 places et trois chambres réservées à l'accueil d'urgence. Les équipes de professionnels des deux CHRS ont fusionné à l'occasion de ce regroupement.

LES ACTIVITES LIEES AU LOGEMENT, L'ACCUEIL DES FEMMES CONFRONTEES AUX VIOLENCES CONJUGALES ET LES ACTIVITES D'ACCUEIL DE JOUR n'ont pas été regroupées au sein d'un service mais ont conservé leur spécificité propre avec une coordination des équipes assurée par le directeur ou le directeur adjoint (cette fonction a été créée en 2000).

Cette même année, l'Association recherche un local pour décongestionner ARMOR ACCUEIL et ACCUEIL FEMMES : le choix se porte sur le 4 rue Alsace-Lorraine. L'action Accompagnement des allocataires du RMI, la Boutique Solidarité, le Point Accueil Santé et le siège administratif intègrent les nouveaux locaux

En 2000, l'association est sollicitée par ses partenaires pour étudier la faisabilité d'une entreprise intermédiaire dans le second œuvre du bâtiment. L'étude menée par Jacques LE ROCH, administrateur, conclut en 2002 qu'il n'est pas réaliste d'envisager d'encadrer des équipes dans un domaine qui manque de professionnels.

2000 est aussi marquée par la mise en place de l'ARTT et des départs :

- Celui de Louis HÉLARD, Président de l'association depuis 8 ans démissionne de sa fonction mais reste administrateur. Jean-Pol BACH, administrateur, est élu pour un mandat de deux ans.
- Ceux d'Anne-Marie MONNERET, directrice D'ACCUEIL FEMMES et de Gaël THOMAS, directeur du GOËLO.

Le **CHRS ARGOS** est amené à suspendre la restauration sociale dans ses locaux, la cohabitation des divers publics s'avérant difficile à gérer. L'Association monte un projet de **restauration sociale** dans un local indépendant en collaboration avec la Mairie de Saint-Brieuc. La restauration sociale, qui comporte un atelier cuisine, fonctionnera durant l'année 2002 et début 2003, rue de Chateaubriand.

En 2001 l'Association est mobilisée sur le **projet associatif**, qui sera finalisé début 2002, après une discussion avec tous les membres bénévoles et salariés de l'Association.

Au-delà du développement, du redéploiement des activités de l'association, l'année est surtout marquée par la double démission du directeur Serge KROICHVILI : démissionnaire une première fois en janvier, il reprend sa démission en mars à la satisfaction du Conseil d'Administration pour démissionner à nouveau en septembre. Il a réalisé une réorganisation importante en 2 ans dans un contexte social serein. Les pierres de la nouvelle organisation, les lignes directrices d'action sont posées, reste à les conforter, les consolider notamment sur les aspects budgétaires.

En 2001, les CHRS sont fortement déficitaires et le taux directeur prévu pour 2002, largement inférieur aux prévisions de l'association risque d'accroître le déficit, fragilisant ainsi l'ensemble de l'Association.

Les membres du Conseil d'Administration, épaulés par un cabinet conseil en recrutement lance un appel à candidatures et retiennent Jacques SALLEY sur le poste de directeur.

2002/2005

LA CRISE puis LA RECONSTRUCTION

2002/2003

L'association souffre d'un déficit financier sur un certain nombre d'actions qui aurait dû conduire à une mobilisation de tous pour redresser la situation. Dans les faits, un tandem Directeur/ Président se constitue, transforme le Conseil d'Administration en chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs et s'affranchit des contrôles en particulier financiers. Les relations avec les institutions représentatives du personnel se crispent, se radicalisent jusqu'à conduire le Comité d'Entreprise à utiliser son droit d'alerte.

Fin 2002, début 2003, la conjonction des deux phénomènes suivants :

- L'absence d'écoute des membres du conseil d'administration.
- La non application des décisions prises par le Conseil d'Administration,

engendre des tensions et des dissensions au sein de cette instance. Cette situation conduit Louis HELARD à présenter sa démission. Quelques administrateurs tiraillés entre deux possibilités : rester ou démissionner, prennent la décision de conserver leur mandat.

Dans ce contexte de crise, le Président Jean-Pol BACH démissionne en avril 2003. Les administrateurs élisent un nouveau Bureau et un nouveau Président : Joseph JASLET. Ils décident à l'unanimité de tout mettre en œuvre pour sauver l'Association et pour cela, le Conseil d'Administration réfléchit, consulte, décide et agit comme le témoigne le nombre de réunions : 13 réunions de Bureau, Conseil d'Administration, et Commissions entre le 21 mai et le 10 juillet (soit à peine 2 mois), sans compter les réunions du Comité de Direction, Comité d'Entreprise, CHSCT et différentes rencontres avec les partenaires : DDASS, Conseil Général, Banques, Mairies...

La décision est prise de se séparer du Directeur de l'Association, ce qui contraint les Administrateurs à assurer pendant un mois, en relation avec les responsables de service, la gestion de l'Association avant le recrutement en juin de Manuela CHARLES, actuelle directrice de l'Association.

Après avoir consulté l'expert comptable, le commissaire aux comptes et un administrateur judiciaire, le Conseil d'Administration décide, contre leurs avis, de ne pas faire de dépôt de bilan, malgré une situation financière catastrophique : déficit cumulé de 350 000 €uros, soit une perte de 1 000 €uros par jour travaillé ... et un assèchement de la trésorerie engendrant de sérieuses difficultés pour assurer les charges d'exploitation.

Ces pertes ont nécessité la mise en place rapide, dès juillet, d'un plan de restructuration très drastique qui s'est traduit notamment par le licenciement de 6 salariés, l'arrêt de l'atelier services collectifs et de la restauration sociale, une réduction forte des dépenses courantes, le départ de rue Alsace Lorraine et la relocalisation des activités sur les autres sites de l'association, la réorganisation du CHRS ARGOS etc....

Cette crise et ce plan de restructuration ont fait prendre conscience aux acteurs de l'association et notamment aux administrateurs de la nécessité d'allier **social**, **économique** et **humilité** pour mener et poursuivre la mission de lutte contre les exclusions de l'association.

2004/2005

La crise de 2003 a été révélatrice de dysfonctionnements internes. Pour les corriger, le Conseil d'Administration a décidé en juin 2004 de réaliser un audit de l'Association par un consultant missionné par BDI (Bretagne Développement Initiatives). L'objectif de ce travail, était d'établir un diagnostic sur le climat social et le fonctionnement interne des Foyers d'Accueil, permettant de faire un état des lieux des pratiques et des problématiques rencontrées et de dégager des axes d'amélioration pour une plus grande efficacité dans son action, dans son organisation et dans son administration.

Le Conseil d'Administration recherchait dans cette intervention une évaluation de la qualité réelle des activités afin de pérenniser la structure dans un climat social où la légitimité de chacun est respectée. Les résultats de cet audit présentés au cours du deuxième trimestre 2005 ont notamment mis en avant le besoin :

- De redéfinir et de formaliser les rôles et missions des organes dirigeants de l'association (Conseil d'administration, Bureau, Commissions...), les rôles et missions des membres du bureau, les missions des salariés...
- De revisiter le projet associatif et de le décliner de manière opérationnelle dans les services

Ce travail mené par deux commissions d'administrateurs en 2005 sera finalisé en 2006.

Sur le plan économique, ces deux années ont été pour l'association des **années de convalescence (2004) et de consolidation (2005)**, traversées par une vigilance accrue sur le nécessaire équilibre entre les missions qui lui sont déléguées par l'Etat, les collectivités locales et territoriales, et les moyens alloués.

En 2004 et 2005, l'association a également mis l'accent sur la modernisation de ses outils de travail et **l'amélioration des conditions d'accueil** des publics. Les difficultés économiques rencontrées les deux dernières années n'avaient pas permis d'améliorer, ni même de renouveler les outils de travail des salariés et les conditions matérielles d'accueil des publics notamment sur le secteur hébergement / urgence. Convaincue qu'investir c'est préparer l'avenir, l'association a engagé la rénovation de son parc immobilier locatif, qui faute de dotations suffisantes s'était fortement dégradé, investit dans les technologies, l'équipement et le matériel nécessaire à la conduite des actions .

Sur le plan des actions, chaque service de l'association a contribué à sa manière en 2004 et 2005 à améliorer, diversifier, développer les réponses apportées aux publics. De nouvelles actions, de nouveaux services ont émergé, d'autres ont disparu, non par inadéquation entre la réponse apportée aux personnes et les besoins repérés mais par le jeu de décisions politiques nationales de remaniement des dispositifs ou par des décisions régionales, départementales prises sous le sceau d'arbitrages budgétaires. Ces évolutions, récurrentes depuis la création de

l'association, démontrent toute la richesse mais aussi toute la fragilité de l'intervention sociale.....

CENTRE DE FORMATION GOELO FORMATION : L'année 2004 s'achève sur un climat d'incertitudes et de tensions dans le paysage de la formation professionnelle et plus particulièrement, dans le champ de la Formation-Insertion. Le transfert de compétences de l'Etat vers la Région a en 2004 pour conséquence directe la fin des SIFE et donc la disparition d'une étape importante dans les parcours d'insertion des adultes. Dans un contexte de dégradation notable de la situation de l'emploi, les financeurs de formation concentrent leurs indicateurs de pertinence presque exclusivement sur la signature de contrats de travail, oubliant au passage la nécessité d'étapes intermédiaires pour les personnes les plus en rupture avec l'emploi.

Par ailleurs, cette situation combinée à la logique des marchés publics, entraîne une tendance à l'exacerbation des concurrences entre organismes de formation, une tendance à privilégier la logique du « moins disant » au risque de déstabiliser les organismes disposant de l'ancrage local nécessaire à l'insertion.

Disparition de dispositifs/d'actions de formation:

- Fin de l'accompagnement des personnes en CES dans le cadre du dispositif PLIE (2004)
- Fin du dispositif TRACE (accompagnement individuel des jeunes) (2004)
- Dernière année de mise en oeuvre par la DDTEFP des Stages d'Insertion et de Formation à l'Emploi (SIFE) pour demandeurs d'emploi de plus de 26 ans (2004)

Activités nouvelles :

- Formation qualifiante d'agents de propreté (2004)
- Ateliers d'accompagnement social et professionnel pour des personnes en situation d'urgence à St Briec et à Loudéac (2004)
- Formation des détenus en CES sur le chantier de Beauport (2004)
- Développement des actions de pré-professionalisation (métiers du bâtiment sur Saint-Briec et formations multisectorielles sur Loudéac et Pontivy)(2005)
- Renforcement des actions d'orientation des jeunes (2004/2005)

Axes de développement /réflexion du centre de formation

- Développement d'une politique de partenariat (plutôt que de concurrence) avec des organismes de formation partageant les mêmes objectifs pour constituer des réseaux (à l'échelle régionale et à l'échelle du Centre Bretagne).
- Renforcement du collectif des professionnels en menant à l'interne une politique de développement des compétences dans une démarche de **recherche-action** (démarrage en 2005)
- Mise en place de dispositifs d'évaluation de l'ensemble des dispositifs du centre pour être en capacité de mesurer la qualité des formations, pour mesurer les besoins en compétences complémentaires et inscrire les actions dans une démarche qualité.

SERVICE INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (CHANTIERS D'INSERTION) : Création en 2005 des Contrats d'Avenir et des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi, en remplacement des CES. Les chantiers et ateliers d'insertion ont fait l'objet en 2005 d'une reconnaissance et d'une définition législative (**Article L322-4-16-8 DU CODE DU TRAVAIL**). A l'échelle du département, un nouveau cahier des charges, établi conjointement par le Conseil Général et l'Etat, pose le cadre d'intervention des chantiers et les attentes des financeurs. Selon le cahier des charges, le chantier d'insertion associe désormais deux démarches:

- **Une mise en situation de travail, sous statut salarié, « sas » en vue d'une insertion professionnelle durable de personnes éloignées de l'emploi** qui ne peuvent accéder aux autres dispositifs d'insertion par l'économique.
- **Une dimension économique et une démarche de développement de territoire**

Ces orientations recentrent les chantiers sur l'accompagnement à visée professionnelle des personnes employées en les invitant à :

- Diversifier et développer les activités, propices à l'apprentissage des gestes professionnels, et ceci en lien avec les secteurs en tension de main d'œuvre
- Dissocier l'accompagnement technique (production) de l'accompagnement vers l'emploi
- Inscrire les activités dans l'offre d'insertion proposée au sein d'un territoire et en cohérence avec les autres territoires
- Inscrire les chantiers dans une dynamique de réseau : en particulier celui des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), afin de créer des passerelles vers l'emploi durable

Cette nouvelle donne a conduit l'association à repenser en 2005 ses modes d'intervention et ses modalités d'organisation. Une action spécifique d'accompagnement des salariés en insertion a démarré en octobre 2005.

Les modalités de financement des chantiers ont également été revues passant d'une subvention globale à un financement au poste et une prise en charge partielle des surcoûts liés aux contraintes légales (surcoût de 100 euros par poste et par mois) (42 contrats PDI + 7 contrats sur Beauport).

LES ACTIVITES DE L'ACCUEIL DE JOUR : EVOLUTIONS DE CERTAINES ACTIONS :

POINT ACCUEIL SANTE: Intervention à titre expérimental de l'infirmière du Point Accueil Santé en 2004 sur l'espace public Briochin, en partenariat avec le GIP « action prévention de rue » dans le cadre d'une démarche « de l'aller vers... ». Cette action s'arrêtera en décembre 2004 avec la dissolution du GIP. Sa reconduction dans le cadre d'une nouvelle proposition d'action est en 2005 en cours d'étude avec les services de la DDASS.

BOUTIQUE SOLIDARITE/115: Réflexion en 2005 sur les modalités de rapprochement, de mise en cohérence des actions sur le champ de l'**urgence sociale** : Boutique solidarité/115/Point Accueil Santé. Un projet intitulé **Rond Point** qui met l'accent sur la complémentarité des réponses physique et humanitaire (Boutique Solidarité), téléphonique (115/veille sociale) et sanitaire (Point Accueil Santé), a été proposé à la DDASS en novembre 2005.

ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RMI/MESURES AEB : L'enjeu en 2004 se situait en terme de perspectives autour de la mise en œuvre de la nouvelle donne sociale **RMI/RMA** et son

application auprès des publics spécifiques accompagnés par le service (majoritairement des personnes sans domicile).

ESPACE ACCUEIL ECOUTE POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES :

- Développement en 2004 et 2005 des permanences délocalisées dans les lieux d'accueil de proximité à Dinan et Guingamp, Travail de réflexion en 2005 avec le partenariat local sur la mise en place de permanences délocalisées à Loudéac,
- Développement des journées de sensibilisation et de formation en direction des professionnels du Département (travailleurs sociaux, personnels Etat).

LES CHRS / LE POLE LOGEMENT

ARGOS a vécu une crise interne forte en 2004/2005 qui s'est traduite par le départ de la responsable de service et une évaluation du service par la DDASS qui a conclu à la nécessité de repenser les modes de fonctionnement, d'organisation et d'accompagnement des publics en adéquation avec la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale . Les travaux réalisés seront présentés à la DDASS en juin 2006.

ACCUEIL FEMMES a engagé en 2005 la rédaction du projet de service et celle des outils de la loi de 2002 .Ce travail de réflexion a été accompagné par l'URIOPSS sur plusieurs journées mobilisant l'ensemble de l'équipe.

☞ Mise en place des **Ateliers collectifs de recherche de logement** en co-animation avec un travailleur social de la Direction des Solidarités Départementales (Conseil Général). Cette action démarrée à titre expérimental sur un financement de la Fondation de France a bénéficié d'une reconnaissance et d'une prise en charge partielle du Conseil Général en 2005.

2006/2009

EQUILIBRE ET DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES

L'association FOYERS D'ACCUEIL est en 2006 un **COMPLEXE SOCIAL**, fruit d'une histoire non linéaire, marquée comme toute organisation par des phases de développement, de structuration, de réorganisation, de restructuration..... Son action envers les publics les plus en difficulté s'est diversifiée, professionnalisée. La militance associative, forte lors de la création de l'association, partagée et par les administrateurs et par les salariés, a évolué, et dans sa forme et dans son expression. En se développant, l'association s'est progressivement tournée vers le modèle d'entreprise sociale, avec des impératifs de gestion, gestion budgétaire, gestion du personnel.

Comment alors garantir la continuité du **projet fondateur et militant** ? Comment éviter une « institutionnalisation » de l'association qui ne serait plus productrice d'innovation ? Comment faire émerger les nouvelles demandes sociales et y apporter des réponses pertinentes et adéquates ? Comment éviter une césure entre d'un côté des administrateurs bénévoles et de l'autre les salariés, professionnels de l'action sociale ? Comment faire perdurer une dynamique associative et entretenir une culture commune ? Comment enfin associer les usagers, sans démagogie, à l'action de l'association ?

Ces questions non exhaustives ont traversé l'association pendant cette période. Elles ont constitué les bases sur lesquelles, après un long chemin parcouru, le Conseil d'Administration, les salariés ont porté leur réflexion pour refonder le fonctionnement de l'Association en privilégiant une approche en termes de gouvernance associative.

2006 a marqué l'aboutissement de la démarche entreprise en 2004 pour retrouver les fondements l'action et pour formaliser la façon de les mettre en pratique.

Cela s'est traduit par la production de trois documents de référence :

- **Un historique de l'Association** qui a été présenté à l'Assemblée Générale avec le concours de Jules BARBU, Louis HELARD et Joseph JASLET, anciens présidents de l'Association.
- **Le Projet Associatif** qui a permis aux administrateurs de faire le point sur les raisons de leur engagement dans l'Association, sur les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, et surtout de définir un plan d'action pour les trois années à venir, l'objectif principal étant de se doter d'outils pour une meilleure approche des usagers, pour une meilleure gouvernance et pour une meilleure collaboration avec les partenaires et les financeurs.
- **Le Règlement Intérieur des Instances** de l'Association qui formalise le fonctionnement des organes dirigeants de l'Association : Conseil d'Administration, Bureau, les rôles et les missions des membres du Bureau : Président, Vice président, Secrétaire, Trésorier ; les missions de la Direction et du Comité de Direction.

Ces deux derniers documents ont fait l'objet d'échanges avec les diverses instances représentatives du personnel et d'un temps fort avec l'ensemble du personnel le 26 septembre 2006 dans le cadre d'un après-midi associatif.

2006 a aussi été une année importante car elle a vu la mise en œuvre des objectifs visés par le Conseil d'Administration en 1999/2000, lors de la fusion des trois établissements qui constituaient l'association, c'est-à-dire la création de **pôles opérationnels** homogènes par leurs objectifs : la formation, l'insertion par l'activité, l'urgence/veille sociale, l'hébergement-logement.

Ces nouvelles modalités d'intervention avaient pour objectif de faciliter nos rapports avec nos partenaires et financeurs, car elles offraient un cadre plus rationnel à nos actions tant au plan de la gestion administrative que surtout au plan de la réponse apportée aux usagers.

Restait fin 2006 à orchestrer un plan de communication interne et externe et à trouver un nouveau nom à l'association plus évocateur de la pluralité de nos interventions et de nos valeurs.



L'association **FOYERS D'Accueil**
devient.....



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE

Accueil Écoute & Veille sociale - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

ADALEA est le nom choisi par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Foyers d'Accueil réunie en **septembre 2007** pour marquer la fin d'un long travail de clarification de ses objectifs, de ses outils, de sa communication.

LA REFONTE DE L' IDENTITE avait des objectifs différents et notamment:

- **Asseoir la légitimité** : dans un contexte de professionnalisation des métiers du social, une communication professionnelle maîtrisée devenait incontournable.
- **Accompagner la cohésion des équipes** : en redonnant, par le biais d'une communication cohérente et homogène, du sens à toutes les activités de l'association.
- **Renforcer la lisibilité** : permettre aux différents publics, internes et externes, aux partenaires, aux financeurs... de reconnaître toutes les activités de l'association, sans se cantonner à l'activité Logement / Accueil.

Pourquoi.....



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
Accueil Écoute & Veille sociale - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

Adalea

un **acronyme** qui, en reprenant la première lettre de chaque pôle d'activités, forme un nom qui se veut représentatif de tous les champs d'action de l'association

Adalea

un **nom porteur de sens** : traduction littérale : **AD** : du côté de , près de, aller vers / **ALEA** : la chance, le hasard, le risque , le péril....

Une association aux côtés et du côté des personnes en difficultés, qu'il s'agisse des salariés dans le cadre de leur action professionnelle, des administrateurs dans le cadre de leur engagement militant, une association qui va au devant des personnes.

Adalea

un **nom à consonance féminine** pour rappeler l'engagement féministe à l'origine de la création de l'association et l'attachement de l'association aux droits des femmes.



UN LOGO qui représente la vocation et la volonté de l'association de **prendre en compte tous les individus** dans leur globalité, et ce, quel que soit leur parcours et quel que soit leur sexe. Les personnages sont à cet effet asexués.

UN LOGO qui met en scène deux **personnages centraux** qui regardent ensemble vers l'avenir : les salariés (mais aussi les administrateurs d'un point de vue symbolique) et les personnes accueillies vont dans la même direction. L'un est dans une démarche de soutien, l'autre agit quant à lui en tendant le bras vers l'avenir, il n'est pas passif : il cherche à accéder à l'autonomie, symbolisée par l'oiseau.

Un Nom et une charte graphique déclinés sur 4 pôles avec :

- **deux constantes** : le nom de l'association et la représentation du salarié/administrateur
- **Une variante** : une couleur pour chaque pôle pour souligner la diversité des actions et des publics accueillis.



En octobre Un site est créé : www.adalea.fr qui présente l'ensemble des activités de l'association .



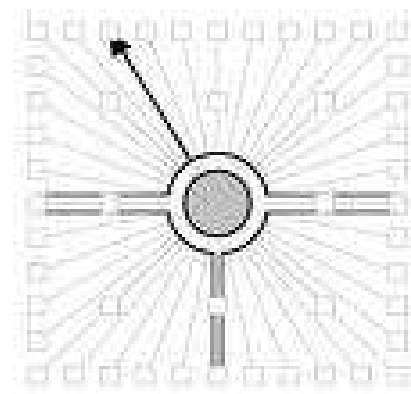


POLE ACCUEIL ECOUTE ET VEILLE SOCIALE

Le Dispositif ROND POINT, validé en CROSMS fin 2006, est un triptyque d'actions complémentaires dans le domaine de l'urgence et de la veille sociale. Ces 3 actions s'inscrivent dans une logique de plateforme d'accueil regroupant un ensemble d'acteurs du premier accueil :

- la Boutique Solidarité,
- le dispositif de veille sociale départementale "115"
- l'équipe mobile Action Sociale sur l'Espace Public (ASEP).

Chaque action conserve son identité propre avec une construction organisationnelle et géographique rationalisée et de proximité pour s'adapter aux réalités des publics les plus en difficultés.



LA BOUTIQUE SOLIDARITE

Le fonctionnement de la **Boutique Solidarité** s'inscrit en complémentarité des dispositifs de droit commun. Les réponses apportées se structurent autour de trois axes principaux :

L'accueil immédiat, l'écoute, l'orientation : pour déterminer avec la personne ses priorités d'actions et d'engager avec elle, les **premières orientations vers les dispositifs** de droit commun.

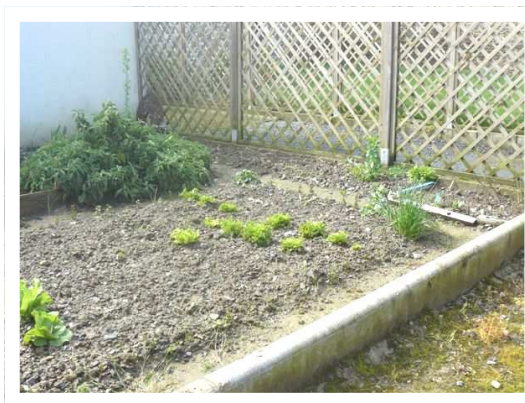
L'accueil humanitaire : la Boutique Solidarité dispose dans ses espaces d'un **panel de réponses** pour permettre aux personnes de se laver, de déposer un sac pour la journée ou quelques jours, de laver son linge, de prendre un café, de se reposer....

La domiciliation administrative pour avoir une adresse.

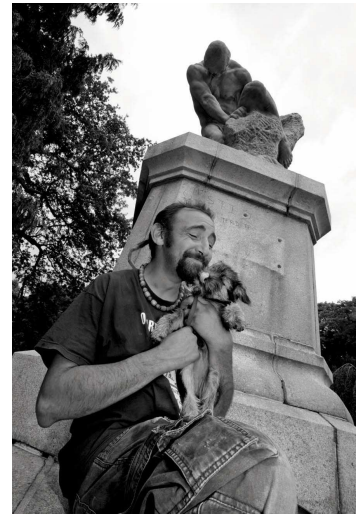
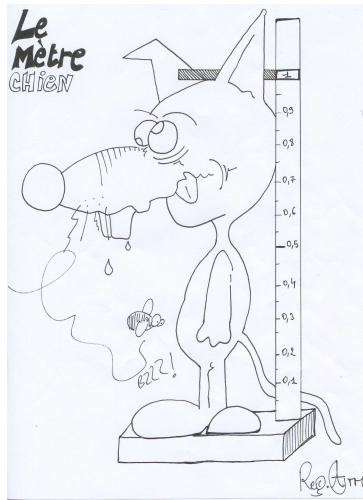
Depuis 2007, l'équipe mène des projets collectifs :



2008 : Création et animation d'un potager



2009 : Animation d'un atelier photo sur le thème l'homme et l'animal avec l'intervention d'un photographe (financement fondation SOMMER)



LE DISPOSITIF DE VEILLE SOCIALE DEPARTEMENTALE "115"

Le 115 est assuré depuis 2007:

- de 9h à 20h par le **Rond Point** du lundi au vendredi et de 9h à 11h le samedi.
- de 20h à 8h par le **CHRS Clara Zetkin** du lundi au vendredi, les week-end et jours fériés.

En **2009**, l'association a travaillé avec la FNARS et les autres prestataires 115 de la région sur un outil de communication.

L'ASEP (ACTION SOCIALE SUR L'ESPACE PUBLIC)

Septembre 2006 : démarrage de L'Action Sociale sur l'Espace Public est une réponse de proximité auprès des populations en situation ou en risque d'exclusion sur la rue. Cette action s'inscrit, avec la présence de l'infirmière du Point Accueil Santé, dans une logique de **veille sociale et sanitaire** en complémentarité du 115 et de la Boutique Solidarité.

Le **POINT ACCUEIL SANTE** s'adresse aux personnes localisées sur le bassin de vie de Saint-Brieuc. Les publics bénéficiaires de l'action sont principalement en situation d'exclusion (SDF, routards, jeunes en rupture, à la rue en squat, sans résidence stable, en marge des dispositifs de droit commun...) d'insertion ou de réinsertion avec des conditions de vie précaires, avec des problèmes de santé, des soins peu, voire jamais entrepris, des pratiques addictives, des conduites suicidaires...



Deux professionnelles interviennent directement auprès du public, **une infirmière et une psychologue** avec chacune une spécificité dans son action permettant une approche diversifiée du soin sur un registre médical et psychologique.

Par ailleurs, la psychologue prolonge son intervention au sein de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc dans le cadre d'une convention avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation pour intervenir auprès de personnes consommant des produits illicites.

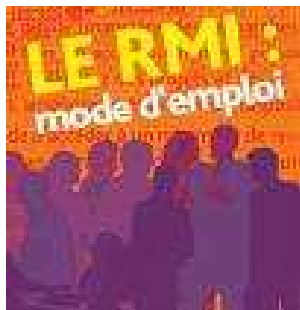
La finalité du POINT ACCUEIL SANTE est de lutter contre l'exclusion des publics les plus démunis en les **accompagnant dans une démarche santé** pouvant les amener à **élaborer un projet santé** ou à prendre en compte leur mal être par l'expression de leurs difficultés afin de les aider à être autonomes et à évoluer sereinement. Son action s'inscrit dans un réel travail de partenariat avec les structures sanitaires et sociales existantes en s'appliquant à ne jamais se substituer à elles.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RMI MARGINALISES

L'Association est conventionnée par le Conseil Général pour assurer l'accompagnement administratif et social des dossiers du public allocataire du RMI marginalisé (Sans Domicile Fixe, squatters...). Dans ce cadre, l'équipe insertion intervient sur :

- *L'accompagnement socio pédagogique au contrat d'insertion,*

En **2009**, le RMI a été remplacé par le RSA. La poursuite de l'action sera fonction des décisions du Conseil général.



ACCUEIL ECOUTE FEMMES

2006 : l'espace accueil écoute pour les femmes victimes de violence conjugales crée une permanence à Loudéac.

2007 : l'espace accueil écoute pour les femmes victimes de violence conjugales devient **ACCUEIL ECOUTE FEMMES**. Le service participe à une action Européenne : PROVICTIMA.

2008 : Finalisation du projet de service/ des plaquettes /des affiches de communication.

Signature du protocole départemental contre les violences faites aux femmes (nov. 08).



Mise en place et animation sur Saint-Brieuc de la sous commission de lutte contre les violences.



2009 : ouverture d'une permanence à Rostrenen. Démarrage d'un travail sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

2006 : l'ensemble des actions logement hébergement a été regroupé en juillet dans le cadre d'un pôle géré par un responsable de pôle et un responsable éducatif chargé du suivi des parcours des résidents et de l'animation des équipes (il prendra ses fonctions en 2007).

La non-conformité des locaux rue de la corderie dont les coûts de mise aux normes pour poursuivre l'hébergement collectif étaient estimés à plus de 230.000 euros et d'autre part la suppression du décret sur les heures d'équivalence conduisent l'association à fermer le collectif du CHRS ARGOS et réorganiser les activités des CHRS.

2007 : Le CHRS ACCUEIL FEMMES devient le **CHRS CLARA ZETKIN**. Ce nouveau nom choisi en équipe s'inscrivait dans un souhait partagé de changement d'identité, tout en gardant une référence forte à un engagement féministe.

Clara ZETKIN est une enseignante, journaliste et femme politique allemande. C'est une figure historique du féminisme.

Le 08 mars 1910, elle propose la création de la journée internationale des femmes.



La gestion des appartements ALT d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales est transférée au 115.

La présence des éducateurs est réorganisée. Elle est renforcée en semaine et le week-end est géré par un animateur qui assure également la gestion du 115. La mutualisation des moyens a permis le reclassement du personnel suite à la fermeture du collectif du CHRS ARGOS fin 2006.

En **2007** : Création du **CHRS KER GALLO** à Loudéac : 6 places nouvelles sont créées sur le territoire. Pour des questions de gestion, 4 places du CHRS ARGOS à Saint-brieuc sont transférées sur Loudéac (soit 33 places en 2007 au lieu de 37 en 2006)

En **2007**, l'équipe du **CHRS ARGOS** dont le collectif a fermé fin 2006 est recomposée avec le recrutement d'une maîtresse de maison qui assure le suivi et l'organisation matérielle des lieux d'hébergement en appartements extérieurs, l'aide et le soutien auprès des résidents sur la bonne tenue de leur lieu de vie, la liaison et la transmission d'informations avec l'équipe éducative.

2008 : Les CHRS ont intégré la dimension collective dans leur organisation et leur mode d'accompagnement des résidents. Cette approche très complémentaire de la prise en charge individuelle est un vecteur fort de création de lien social et de valorisation des personnes. Les actions en 2008 ont été nombreuses :

CHRS CLARA ZETKIN

Un atelier d'écriture et photos (février - mars 2008) mis en place en partenariat avec un photographe amateur.

- ■Un atelier dédié aux enfants « Les p'tits égaux » a été mené courant 2007-2008. Cet atelier avait pour but de créer des moments d'échanges avec les enfants accueillis autour de la question de l'égalité hommes-femmes.
- La participation de l'équipe et d'une femme accueillie à la réalisation d'un court reportage sur les violences conjugales diffusé sur LCP (La Chaîne Parlementaire) et à la venue du préfet REGNIER.
- ■Plusieurs repas à thèmes ou gouters .
- ■Des Animations ont été menées durant l'année par les animatrices intervenant le week-end (Halloween, Noël...).
- ■Un atelier « graff » dans la cour intérieure du CHRS :



CHRS ARGOS

La table d'Argos, repas à thème et moments festifs.

- ■Sorties et manifestations culturelles.
- ■Sorties nature et randonnées.
- ■Ateliers bricolage et rénovation de mobilier.
- ■Rédaction d'une nouvelle : « jeux de caquins, jeux de vilains : charivari à la corderie ».
- ■Fêtes de fin d'année en partenariat avec la Fondation de France :



LES AUTRES ACTIONS DU POLE LOGEMENT HEBERGEMENT DE 2006 A 2009

■ DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA RECHERCHE DE LOGEMENT SUR SAINT BRIEUC ET LOUDEAC

Le Dispositif d'Accompagnement à la Recherche de Logement s'adresse aux ménages les plus démunis, pour favoriser leur accès durable au logement autonome. Son action s'organise autour de trois objectifs étroitement liés :

- **Accompagner** les personnes dans leur recherche et leur accès au logement durable.
- **Répondre à la demande** en constituant un parc locatif réparti sur l'ensemble de la communauté d'agglomération briochine.
- **Contribuer au développement** et à la diversification de l'offre de logements pour les publics les plus démunis

■ AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE DONT DES LOGEMENTS D'URGENCE

En **2007**, Nous disposions d'un parc de **24 logements (dont 4 à Loudéac)** chambres d'hôtel dans le cadre de l'urgence, du type 1 au type 5 .

Entre **2007 et 2009**, nous avons développé cette action sur Loudéac dans le cadre d'un partenariat avec la CIDERAL en gérant 6 appartements supplémentaires qui accueillent des jeunes sur orientation de la mission locale.

L'ALT est un outil indispensable dans la réponse que nous apportons aux personnes qui nous sollicitent. Le dispositif reste cependant très fragile, les besoins en investissement sont conséquents (rénovation et ameublement des logements) et nos frais de gestion locative (suivi occupation, entretien logement, réparations, dégradations,...) ne sont pas financés de manière pérenne.

■ 115 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT (ASLL)

■ SOUS LOCATION

Ce dispositif doit permettre à des personnes d'accéder à un logement ordinaire par le biais d'une sous-location avec bail pendant une durée déterminée avant de faire passer ("glisser") le bail à son nom. Le public visé est celui identifié dans le cadre du Programme Départemental d'Accès au logement des personnes Défavorisées (PDALPD) :

- En cours d'expulsion
- Logées dans des habitations insalubres ou précaires
- Confrontées à un cumul de difficultés financières et d'insertion sociale
- Personnes sans logement

L'Association disposait en 2007 d'une convention avec le Conseil Général au titre du Fonds de Solidarité Logement pour la location de **40 appartements** en sous-location. L'objectif étant d'accompagner ces personnes vers un logement autonome et durable à terme.

Suite à des réflexions engagées en 2007 avec le Conseil Général pour une meilleure prise en compte des engagements et risques financiers des associations, un dispositif de garantie partielle des impayés de loyer a été mis en place en 2008 via le dispositif FSL maintien.

Au vu des difficultés rencontrées sur ce dispositif, nous avons limité en 2009 le nombre de sous location à **25**.

■ **L'INTERMEDIATION LOCATIVE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES SOCIAUX THEMATIQUES DONT UN BAIL A REHABILITATION (4 LOGEMENTS)**

Loudéac : 57 logements

Saint-Brieuc : 50 logements

■ **INTERVENTION A LA MAISON D'ARRET DE SAINT BRIEUC DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF DE PREPARATION A LA SORTIE**

Le dispositif prévoit la mise à disposition auprès du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) 4 demi-journées par mois une conseillère logement œuvrant dans le cadre du dispositif de préparation à la sortie afin de :

- Préparer la sortie des personnes incarcérées à la Maison d'arrêt de Saint-Brieuc
- Animer le réseau d'hébergement du département
- Orienter les personnes incarcérées de la façon la plus pertinente.
- Accompagner les personnes qui le souhaitent dans leur recherche et mettre en œuvre les conditions favorisant un accès au logement durable
- Mobiliser tous les dispositifs destinés à favoriser le maintien ou l'accès au logement.

■ ACCOMPAGNEMENT DALO

LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE, garanti par l'Etat, a été institué par la loi du 5 mars 2007.

Il permet à ceux qui ne peuvent accéder à un logement décent et autonome par leurs propres moyens d'effectuer un recours amiable devant une commission de médiation qui est chargée de se prononcer sur le caractère prioritaire des demandes de logement et d'hébergement. En cas d'avis favorable de la commission et en l'absence de proposition de relogement ou d'hébergement, un recours contentieux devant le tribunal administratif est possible depuis du 1er décembre 2008.

Les textes de référence

LOI n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale (1) (J.O du 6 mars 2007)

Décret n° 2007-295 du 5 mars 2007 instituant le comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable (J.O du 6 mars 2007)

Arrêté fixant le contenu des formulaires de recours devant les commissions de médiation signé le 19 décembre 2007

En **2008**, l'association a été agréée pour accompagner les ménages dans le cadre de la loi DALO, loi sur le logement opposable. La directrice de l'association intègre la commission de médiation mise en place sur le département.



En **2009**, l'association est financée par la FNARS et conventionnée pour 3 ans par la DDE pour assurer des permanences et des sessions de formations sur la loi.

■ MAISON RELAIS

Depuis **2005**, un projet était en cours de réflexion sur la création d'une maison relais de 25 places sur Saint-Brieuc.

Elle a ouvert ses portes en juillet **2009**, rue Ferdinand de Lesseps, dans le cadre d'un partenariat immobilier avec CABRI HABITAT, et la DDASS pour le financement de l'action.

Dans le cadre des investissements mobilier, l'association a reçu le soutien de la FONDATION ABBE PIERRE.



■ PLACES DE STABILISATION

En août **2006**, à l'occasion de la remise du rapport de Fleurieu sur l'hébergement des personnes sans abri à Paris et en Ile de France, une nouvelle série de mesures ont été annoncées. Elles visaient à aller encore plus loin dans l'accompagnement qualitatif des personnes sans domicile fixe en leur proposant notamment un nouveau mode d'hébergement, l'hébergement de stabilisation qui privilégie la mise en place d'un parcours de réinsertion.

Les places de stabilisation proposent la création d'un nouvel échelon dans le dispositif d'hébergement des personnes sans-abri afin de sortir de la rue des grands exclus et les conduire à l'autonomie.

La finalité des places de stabilisation est d'offrir à des personnes depuis longtemps à la rue et qui refusent les réponses traditionnelles de l'action sociale (hébergement d'urgence notamment) une offre alternative d'hébergement de durée moyenne, à haut seuil de tolérance, conçue autour d'un séjour de rupture souple et individualisé

2009 : Création de **6 places** de stabilisation à Saint-Brieuc



POLE EMPLOI FORMATION

Les actions en 2006 :

L'insertion sociale

- Appui Social Individualisé
- Accompagnement Socio-éducatif Renforcé
- Action de Mobilisation Vers l'Emploi
- Accompagnement des détenus de la maison d'arrêt travaillant sur le chantier de Beauport
- Prestation Préparatoire à l'Emploi
- Accompagnement de Familles monoparentales

L'orientation professionnelle / l'évaluation des compétences

- Prestation d'Orientation Professionnelle
- Vérification de Projet Professionnel
- Prestation Objectif Projet, Bilan de Compétences Approfondis
- Atelier Découverte des Métiers
- Evaluations des Capacités et Compétences Professionnelles dans les métiers du nettoyage et de l'aide à domicile

L'aide à la Recherche d'Emploi

- Prestation Recherche de Contrats
- Prestation Objectif Emploi
- Atelier de Recherche d'Emploi
- Module d'initiation à Internet

L'accompagnement des salariés à la recherche d'emploi durable ou au maintien dans l'emploi

- Accompagnement des salariés en contrats CAE et CIE
- Prestation d'Accompagnement Dans l'Emploi

De l'amont de la qualification jusqu'à la qualification

- L'Atelier des Savoirs Fondamentaux
- La Pré-professionnalisation Sectorielle aux métiers du bâtiment
- La formation d'Agents de Propreté

2007 : Maintien de l'activité du pôle

2008/2009: Un changement de nos pratiques : Changement d'organisation avec la mise en œuvre de la démarche DIVAE Développement d'Itinéraires Individualisés Vers l'Autonomie et l'Emploi sur Saint Brieuc et Loudéac.

L'installation à Loudéac dans la **Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**



La mise en œuvre de **projets et animation collectifs innovants** en lien avec les autres pôles de l'association : création d'un jeu socio éducatif sur les violences/égalité, animation du jeu câlins malins avec le Point Accueil Santé, participation à la biennale de l'égalité avec la construction de quizz et l'animation des stands par les stagiaires.....

La perte du marché ANPE, la suppression fin décembre de l'Appui social Individualisé (effet fin 2009), la non reconduction en 2009 de l'accompagnement CAE CIE, de l'action préprofessionnalisation aux métiers du bâtiment sur Loudéac, de la POP sur Saint-Brieuc.

Le développement de nouvelles actions : atelier FLE, atelier look, atelier code de la route, auto école sociale (2009).....

jeu socio-éducatif

réalisé par des stagiaires, l'équipe de formation et Dominique POTARD plasticienne, sur les thèmes :

**EGALITE FEMMES-HOMMES
VIOLENCES**



2006 : Le pôle d'activité est composé de 5 ateliers d'insertion dont la mission est de mettre les personnes dans la perspective d'un parcours menant vers l'emploi, la formation, ou d'autres étapes adaptées à leurs besoins.

Au regard de l'offre globale d'insertion, les ateliers sont un des partenaires des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi en difficultés (ANPE, Mission Locale, travailleurs sociaux ...) avec lesquels un partenariat étroit est noué en matière d'accueil, d'accompagnement et d'orientation.

Les 5 encadrants techniques d'insertion et la conseillère d'insertion professionnelle ont pour mission d'observer, d'évaluer les compétences et les capacités professionnelles, d'apporter les apprentissages nécessaires à la réalisation de l'activité, d'accompagner et orienter les personnes dans leur projet social et professionnel. Ceci en s'appuyant sur des outils pédagogiques et un réseau de partenaires.

- A St-Brieuc : **3 ateliers d'insertion** (2 ateliers peinture/papier peint, 1 atelier tri-métaux) (32 salariés)
- A Loudéac : **1 atelier d'insertion** (entretien du petit patrimoine bâti)(10 salariés)
- A Paimpol : **1 atelier d'insertion** (maçonnerie à l'ancienne à l'Abbaye de Beauport) (7 salariés)

2007 : Fin du chantier avec des détenus sur le site de Beauport.

2008 : Le grenelle de l'insertion a défini un plan de modernisation de l'IAE et les objectifs sont ambitieux : la redynamisation des acteurs de l'IAE, de nouvelles règles de conventionnement passant d'une **logique de moyens à une logique de résultats** conditionnant enfin le financement des structures dont les modalités vont être réformées en 2009.

Achat par l'association des locaux mis en vente par la propriétaire au 35 rue de Brocéliande.



2009 :

- Réorganisation de l'encadrement à l'échelle des pôles emploi formation et ateliers d'insertion : une responsable de pôle et recrutement d'un coordinateur, responsable technique et pédagogique.
- Réouverture d'un chantier avec les détenus de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc (6) en partenariat avec la CIDERAL, le SPIP et la DRSP sur le site de la Roche aux Cerfs à la Motte.

La Motte • La Roche aux Cerfs Un chantier spectaculaire

Spectaculaire, le changement, à La Roche aux Cerfs. L'équipe qui œuvre sur le site a complètement dégagé l'ancien moulin, et répare actuellement le bief.

Peu à peu, la Roche aux Cerfs retrouve sa beauté originelle. Il y a bien sûr beaucoup de travail à faire sur le site, et notamment sur les trois bâtiments de l'ancien four, de la grange et de l'ancienne crêperie, qui doivent être entièrement repris. Cette dernière notamment va devoir être coiffée d'un toit neuf.

Mais pour le reste, le site est d'ores et déjà transfiguré. Rappelons qu'au printemps dernier, un système

d'assainissement avait été installé pour une réutilisation future du site. Actuellement, c'est donc une équipe de six jeunes qui œuvre quotidiennement sur le site, sous l'égide de la Cidéral, et de l'association briochine Adalea, qui s'occupe de la réinsertion des jeunes. Et ces derniers ne ménagent pas leur peine, enthousiastes à l'idée de faire revivre un site : « Quand je suis arrivé, on ne pouvait même pas approcher le moulin » dit l'un d'eux. « Il y avait des ronces partout, de la terre dans le bief, tout était en ruines ».

Depuis, lui et ses camarades ont tout débroussaillé le moulin, dégagé les deux biefs, charrié les tonnes de terres et de pierres qui les encombraient, nettoyé le



Jean-Paul Chapron apprécie la qualité du travail accompli (au centre : le moulin et le mur de séparation des deux biefs)

site, « et tout à la main sans la moindre pelle mécanique », salue Jean-Paul Chapron, qui les encadre.

Actuellement, ils reconstruisent les murs des deux biefs en pierres sèches, à l'identique de leur origine. Du très bon travail qui fait à juste raison la fierté des jeunes gens.

Le moulin reconstruit

« J'avais déjà une expérience de maçon, mais jamais je n'avais travaillé sur des vieilles pierres comme celles-là. C'est bien, ça me donne une expérience supplémentaire », se réjouit l'un des jeunes. « C'est vraiment un beau site ici, c'est dommage de

l'avoir laissé tomber ».

Il faudra encore deux ans de travaux pour tout remettre en état. Mais déjà, le travail accompli donne une idée de ce que sera le site : il n'aura sans doute pour seul équivalent que Guettes-es-Lièvres, à Plouguenast.

Sauf qu'ici, le moulin, qui va être entièrement refait, y compris les roues, avait une particularité : il possédait deux roues, une de chaque côté, grâce à un bief double. Quant à la Cidéral, elle va maintenant devoir trouver une nouvelle affectation pour le site.

Il est envisagé d'aménager dans l'ancienne crêperie une halte randonnée.

J. F. Podevin

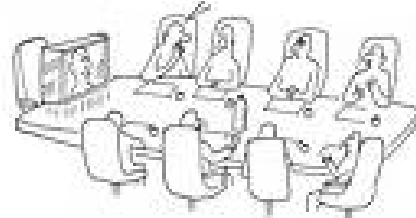


Les jeunes ont dégagé les deux biefs.

ADALEA c'est aussi*

**4500 personnes accompagnées
sur l'ensemble des pôles**

**13 administrateurs/15 membres
89 réunions consacrées en 2008 par les
administrateurs à la vie de l'association soit
547 heures**



**75 salariés permanents
42 salariés en contrats aidés sur les chantiers
2395 heures de formation
155 heures consacrées au dialogue social
265 contrats de travail**

**42 400 appels téléphoniques reçus soit 1 appel toutes les 3
minutes
53 000 échanges de courriers
19 400 échanges de mails
20 000 accueils physiques soit un accueil toutes les 5 minutes
plus de 150 conventions signées
plus de 3 000 factures
4.5 millions euros de budget**



**93 ordinateurs
94 logements plus les 5 sites de l'association
15 véhicules de service
1 443 h interventions de maintenance bâtiments et
véhicules
1 664 h d'entretien des locaux**

*Données 2008

informations complémentaires.....

L'évolution des statuts de l'association	p 56
Les présidents de l'association	p 58
Les administrateurs de l'association de 1979 à 2009	p 59
Les activités de l'association en 2009 et les financeurs	p 60
Les représentations externes de l'association en 2009	p 61
Les liens entre le développement des dispositifs de l'association et l'évolution des politiques sociales	p 63
Revue de presse 1979-2009	p 79

L'EVOLUTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

20 mars 1963 : Création de l'association « Foyer d'Accueil pour les Sans Abri »

Objet :

- Créer ou gérer un service social, un ou plusieurs centres d'hébergement destinés aux indigents sans emploi ou sortant d'établissements hospitaliers, aux ex-détenus ou vagabonds qui accepteraient le règlement du foyer d'accueil, aux travailleurs isolés sans logement
- D'aider par tous les moyens, au reclassement social et professionnel de ces personnes

21 décembre 1979 : Création de l'association Foyer d'Accueil

Objet :

- Créer ou gérer un service social, un ou plusieurs centres d'hébergement
- Accueillir des personnes en difficulté qui accepteront le règlement du Foyer d'Accueil
- Aider par tous les moyens, au reclassement social ou professionnel de ces personnes

13 novembre 1980 : Changement de nom

FOYER D'ACCUEIL devient FOYERS D'ACCUEIL

21 octobre 1994 : Modification des missions de l'association

- Créer ou gérer un service social, un ou plusieurs centres d'hébergement
- Accueillir des personnes en difficulté qui accepteront le règlement des Foyers d'Accueil
- Aider par tous les moyens, au reclassement social ou professionnel de ces personnes
- *Lutter contre toutes les formes de violences, notamment celles exercées sur un membre de la famille*
- *Créer et gérer des ateliers, centres ou établissements à vocation économique pour la réalisation de l'objectif d'adaptation ou de (re)mise au travail et d'insertion sociale. L'objet économique et social de ces activités se réalise par la commercialisation à des tiers dans un cadre légal, de la production ou des services issus de ces ateliers ou centres*

29 juin 2004: Nouvel élargissement des missions de l'association

Dans sa lutte contre les violences faites aux femmes :

- *Au regard de l'article 2-2 du code de procédure pénale, l'association « FOYERS D'ACCUEIL » pourra exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les atteintes volontaires à la vie et à l'intégrité de la personne, les agressions et autres atteintes sexuelles, l'enlèvement et la séquestration et la violation de domicile réprimés par les articles 221-1 à 221-4, 222-1 à 222-18, 222-23 à 222-33, 224-1 à 224-5, 226-4 et 432-8 du code pénal lorsque la victime de ces infractions était majeure à la date des faits. Toutefois, l'association ne sera recevable dans son action que si elle justifie avoir reçu l'accord de la victime. Si celle-ci est un majeur en tutelle, l'accord doit être donné par son représentant légal. Toute décision de constitution de partie civile concernant l'association « FOYERS D'ACCUEIL » sera soumise à l'approbation préalable d'au moins les 2/3 des membres du conseil d'administration et sera exercée sous réserve des ressources financières ad hoc.*

Dans sa lutte contre les exclusions :

- *De lutter contre toutes les formes d'exclusion*

12 septembre 2007: changement de nom de l'association : ADALEA

LES PRESIDENTS DE L'ASSOCIATION

1979-1992

12 ans

Jules BARBU

1992-2000

8 ans

Louis HELARD

2001-avril 2003

2 ans

Jean Pol BACH

avril 2003-avril 2005

2 ans

Joseph JASLET

avril 2005 à avril 2008

3 ans

Jean MION

avril 2008 à ce jour

Pierre GRELLARD

LES ADMINISTRATEURS DE L'ASSOCIATION

ABHERVE Auguste	1986-1991	LE FILS Michel	1993-2001
AYELLO Jacqueline	1981-1982	LE FOL André	2007 à ce jour
BACH Jean-Pol	1996-2003	LE PELTIER Colette	1986-2003
BARBU Jules	1979-1992	LE ROCH Jacques	1996-2007
BESNIER Jean	1984-1985	LE ROLLAND	1984-1986
BOMMERT Jean-Luc	1982	LEFORT François	1986-1997
BOMMERT Marie-France	1979 à ce jour	LE MOENNER	1981
BUFFEREAU Elisabeth	1982	LE MONTAGNER Annick	1981-1982
CALLAC Yvon	1996	LEMORDANT Joseph	1996 à ce jour
CARADEC Anne-Marie	1982	L'HOTELIER Jean	2001 à ce jour
COAT André	1984-1986	LIRZIN Jeanne	1979-1993
COUSIN Jacques	2001-à ce jour	LOISEL André (abbé)	1979-1981
DABADIE Michel	2003-2004	MARABOEUF Marie-Ange	1979-1982
DE NANTOIS Loïc	1979-1981	MENIER	1984-1987
DIZES Michel	1979-1981	MESSAGER Anne	1982
DOUILLARD Marie	1979-1981	MILIN Maryvonne	2003 à ce jour
DUCHENE Suzanne	1981	MION Jean	2001 à ce jour
GACEL Christine	2001-2005	MORO	1981
GALAUP Françoise	1979-1991	PERSON Marc	1986-1987
GAVIN Annie	1981-1997	PINCON J. Pierre	1996-1997
GRELLARD Pierre	2006 à ce jour	POSSEME Jean	1987-1994
GUILCHER Annie	1986-1987	RABOUAM Dominique	1993-1997
GUILLARD Jules (abbé)	1979	RAOULT Alain	1996-1997
GUILLOU Denis	1986 à ce jour	RICORDEL Annick	1996-2004
GUYONVARCH	1984-1987	SALLIOU M. Ange	1981-1982
HARDY Bertrand	2008 à ce jour	SANNINO Annick	1982 à ce jour
HELARD Louis	1991-2002	SAUVE Michel	1986
JASLET Joseph	1997 à ce jour	SEBIRE Claude	1979-1980
JOUBLE Pierre-Yves	2005 à ce jour	TOUZET Louis	1981-1983
LAGOGUEY Françoise	1979	VERRIER Jacqueline	1986
LE COSTEY Yannick	1984-1987	YEZOU Fanch	1982-1983
LE FAUCHEUR Jean	1979-1987		

63 administrateurs de 1979 à 2009

13 administrateurs en 2009 (15 membres)

LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION EN 2009 ET LES FINANCEURS

ACTIVITES/ACTIONS	FINANCEMENTS
POLE ACCUEIL ECOUTE & VEILLE SOCIALE	
• BOUTIQUE SOLIDARITE	• DDASS FONDATION SOMMER
• ACTION SOCIALE SUR L'ESPACE PUBLIC (ASEP)	• DDASS • Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) • SAINT BRIEUC AGGLOMERATION
• 115	• DDASS • DRTEFP (DISPOSITIF FIPJ) • FNARS
• POINT ACCUEIL SANTE/INTERVENTION EN MAISON D'ARRET	• GRSP • Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) • SPIP/DRSP
• ACCOMPAGNEMENT RSA	• CONSEIL GENERAL 22
• ACCUEIL ECOUTE FEMMES	• CONSEIL GENERAL 22 • DDASS • DRDF • FIPD • Villes de Saint Brieuc, Loudéac, Ploufragan, Trégueux, Languieux, Dinan, Lamballe • SAINT BRIEUC AGGLOMERATION
POLE LOGEMENT HEBERGEMENT	
• CHRS ARGOS • CHRS CLARA ZETKIN • CHRS KER GALLO	• DDASS • FONDATION DE FRANCE (REVEILLONS DE LA SOLIDARITE) • CAF • RESIDENTS
• MAISON RELAIS	• DDASS • FONDATION ABBE PIERRE (AIDE A L'INVESTISSEMENT) • LOCATAIRES
• PLACES DE STABILISATION • SOUS LOCATION	• DDASS • CONSEIL GENERAL 22
• DISPOSITIF DE RECHERCHE DE LOGEMENT • PROGRAMME SOCIAL THEMATIQUE (PST)	• CONSEIL GENERAL 22 • DRSP CAF CIDERAL
• AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE (ALT)	• DDASS • CAF/DDASS • DDASS (accompagnement) • CIDERAL • SPIP
• ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT (ASLL) • DISPOSITIF DE PREPARATION A LA SORTIE DE MAISON D'ARRET • BAIL A REHABILITATION LOUDEAC	• CONSEIL GENERAL 22 • SPIP/DRSP • Locataires
• ACCOMPAGNEMENT DALO	• DDE • FNARS (programme FILE)
POLE EMPLOI FORMATION	
• ACCOMPAGNEMENT CAE CIE	• DDTEFP 22
• FORMATION FAMILLES MONOPARENTALES	• CUCS • CONSEIL REGIONAL/ETAT • FSE
• APPUI SOCIAL INDIVIDUALISE/ACCOMPAGNEMENT RSA	• DDASS
• PRESTATION ORIENTATION PROFESSIONNELLE • PRESTATION PREPARATOIRE A L'EMPLOI • PREPROFESSIONNALISATION SECTORIELLE AUX METIERS DU BATIMENT • FORMATION AGENTS DE PROPRIETE • ATELIER FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE	• CONSEIL REGIONAL • CIDERAL • entreprises
• ATELIER LOOK	• DRTEFP
• ATELIER DES SAVOIRS FONDAMENTAUX	• CONSEIL GENERAL • CONSEIL REGIONAL • Entreprises DRTEFP FONDATION ORANGE FSE
POLE ATELIERS D'INSERTION	
• ATELIER TRI ET RECUPERATION DES METAUX • ATELIERS PEINTURE /TAPISSERIE/SECOND ŒUVRE BATIMENT • ATELIER RENOVATION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL SUR LE TERRITOIRE DE LA CIDERAL • ATELIER RESTAURATION LA ROCHE AUX CERFS	• CONSEIL GENERAL 22 • SPIP/DRSP • FSE • CAISSE EPARGNE (subvention financement achat camion) CIDERAL DDTEFP/Etat

BUDGET DE L'ASSOCIATION : 4.5 MILLIONS D'EUROS

LES REPRESENTATIONS EXTERNES DE L'ASSOCIATION EN 2009

AU NIVEAU NATIONAL :

- **FNSF** (*Fédération Nationale Solidarité Femmes*)
- **Groupe d'appui national 115 FNARS**

AU NIVEAU DEPARTEMENTAL :

- **FAIRE** (*Fédération des Associations d'Insertion Pour la Requalification par l'Emploi*)
- **FNARS** région Bretagne (*Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale*)

La vice présidente de l'association est déléguée départementale FNARS 22

- **Conseils d'administration de CABRI HABITAT et COTES D'ARMOR HABITAT** (Offices publics de l'habitat)
- **Commission départementale DALO** (logement opposable)(jusqu'en juin 2009)
- **Comité directeur FSL** (fonds de solidarité pour le logement)
- **PDALPD**
- **Maison départementale des Femmes**
- **CIDFF** (*Centre d'Information sur le Droits des Femmes et des familles*) (Saint-Brieuc)
- **Commissions contre les violences faites aux femmes**

SAINT-BRIEUC :

- **ALTER** (*Agence Locale pour le Travail par l'Emploi Reconstitué*)
- **Commission Locale d'Insertion** (Saint-Brieuc Ville)
- **Conseil de développement** du Pays de Saint-Brieuc
- **Mission Locale**
- **Pact Arim**
- **Régie de Quartier**
- **CISPD**
- **Commission de prévention des expulsions**

LOUDEAC

- **Maison de l'emploi et de la formation Professionnelle** (Centre Bretagne)
- **Conseil de développement** du Pays de Centre Bretagne/commission formation
- **Commission Locale d'Insertion** (Loudéac)
- **Carrefour social** (Loudéac)
- **Mission locale Centre Bretagne**

LES LIENS

**ENTRE LE DEVELOPPEMENT
DES DISPOSITIFS DE
L'ASSOCIATION**

**ET L'EVOLUTION DES
POLITIQUES SOCIALES**

DISPOSITIFS HEBERGEMENT-LOGEMENT

☞ **Loi du 13 avril 1946** : fermeture des maisons de tolérance et ouverture d'établissements appelés Centre de Reclassement Féminin, destinés à accueillir des personnes se livrant précédemment à la prostitution.

☞ **Décret du 29 novembre 1953** : élargissement des publics visés par l'accueil en établissement en vue de leur réadaptation sociale.

☞ **Le Décret du 2 septembre 1954** précise que le séjour au centre d'hébergement a pour objet essentiel de **faciliter la réadaptation sociale** des intéressés et de **leur procurer un emploi**. L'arrêté du 20 décembre 1954 retient quatre catégories de centres d'hébergement :

- Pour reclassement féminin,
- Pour indigents sans emploi sortant d'un établissement hospitalier,
- Pour ex-détenus,
- Pour vagabonds des deux sexes estimés aptes à un reclassement, accompagnés ou non de leur famille.

*Création en 1963 de l'association
FOYER D'ACCUEIL POUR LES SANS-ABRI*

☞ **30 juin 1975** : vote de deux lois (loi d'orientation en faveur des personnes handicapées et loi relative aux institutions sociales et médico-sociales). Ces lois vont constituer le fondement de l'action sociale en organisant notamment l'institutionnalisation des établissements et des services : mise en place du régime des autorisations, des conventionnements, des prix de journée....

Ouverture des CHRS aux **familles**. La circulaire de 1976 précise les actions que peuvent mener les CHRS dans le cadre de l'aide sociale : accueil, hébergement, action socio-éducative et médico-sociale, assistance administrative, réinsertion professionnelle.

Création en 1979 de l'Association FOYER D'ACCUEIL

1982 : CHRS JEAN METAIRIE

1984 : CHRS FEMMES EN DIFFICULTE

1987 : CHRS FOYER D'ARMOR

☞ **1991 : Actualisation des missions des CHRS** (Circulaire n° 91-19 du 14 mai 1991)

L'accent est mis sur la nécessité de rechercher les moyens d'une réponse adaptée à chaque situation de détresse sociale, au-delà des seules modalités d'hébergement. La circulaire rappelle également la nécessité d'accueillir en urgence, induisant ainsi la mise en place de lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation.

👉 1991 : La loi BESSON et l'accès au logement

Par son article 1^{er}, la loi affirme : « *garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation. Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a le droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir* ».

- Création des plans départementaux pour le logement des plus démunis (PDALPD)
- Création des fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- Mise en place de l'accompagnement social dans le logement (Mesures ASLL)
- Création des baux à réhabilitation

👉 Loi d'orientation pour la Ville (la LOV) du 13 juillet 1991 :

- Fixe le contenu des **programmes locaux de l'habitat (PLH)**
- Institue les **Contrats Ville** entre la collectivité publique, l'Etat et les acteurs institutionnels ou associatifs. Ces contrats permettent notamment la consolidation des politiques de prévention de la délinquance, de lutte contre l'exclusion et de la poursuite des programmes de développement de l'habitat.

👉 Loi du 21 juillet 1994 relative à l'habitat et le traitement de l'urgence

Art. 21. - « Un plan pour l'hébergement d'urgence des personnes sans abri est établi dans chaque département au plus tard le 31 décembre 1994. Ce plan est élaboré par le représentant de l'Etat en association avec les collectivités territoriales et leurs groupements dotés de la compétence en matière de logement ainsi qu'avec les autres personnes morales concernées, notamment les associations, les caisses d'allocations familiales et les organismes HLM. Le plan départemental analyse les besoins et prévoit les capacités d'hébergement d'urgence à offrir dans des locaux présentant des conditions d'hygiène et de confort respectant la dignité humaine.

- Mise en œuvre des **plans départementaux d'hébergement d'urgence** qui organisent au niveau départemental la réponse à l'urgence.
- Effectivité de l'**Allocation Logement Temporaire (ALT)**. L'ALT¹ constitue un des outils du traitement de l'urgence articulé avec les autres dispositifs d'insertion.

1991 : Création de la Boutique Logement

1993/94 : Mise en place des mesures ASLL dans les 3 structures

1994/1995 :

-Mise en place des ALT dans les 3 structures

-Création de la Boutique Solidarité et de la coordination départementale (futur 115)

¹ Décret n° 93-336 du 12 mars 1993, relatif à l'ALT et circulaire du 19 mars 1993 relative aux conditions d'attribution de l'ALT.

↳ **La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale**, en réformant la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, transforme en profondeur les règles d'organisation et de fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Cette loi comporte quatre objectifs principaux : développer les droits des usagers, diversifier la palette des établissements, services et interventions, améliorer les procédures techniques de pilotage du secteur, instaurer enfin une meilleure coordination entre les divers protagonistes.

Cette loi renforce les droits fondamentaux des usagers :

L'article L. 311-3 du CASF dégage en la matière sept éléments principaux : le respect de la dignité, l'intégrité, la vie privée, l'intimité et la sécurité, le libre choix entre des prestations à domicile et en établissement, un accompagnement individualisé et de qualité respectant un consentement éclairé, la confidentialité des données concernant la personne, l'accès à l'information, l'information de la personne sur ses droits fondamentaux et les voies de recours disponibles, la participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement.

Elle crée également sept nouveaux dispositifs favorisant la réalité de l'exercice de ces droits :

Les articles L. 311-4 à L. 311-8 instaurent dans tout établissement et service social ou médico-social un livret d'accueil, la délivrance d'une charte des droits et libertés de la personne, l'obligation d'un contrat de séjour ou d'un document individuel de prise en charge, le recours possible à un conciliateur en cas de conflit avec l'établissement, la création d'un règlement de fonctionnement définissant les droits et obligations de la personne accueillie, la mise en place d'un projet d'établissement ou de service précisant les modalités d'organisation ou de fonctionnement retenues, l'instauration d'un conseil de la vie sociale afin de rendre plus opérant la participation des usagers à la vie de l'institution.

↳ **Janvier 2007 : Plan PARSA : Plan d'action renforcé du dispositif d'hébergement et de logement des personnes sans abri**

Le PARSA définit un dispositif composé de places d'hébergement restructurées et de solutions nouvelles d'hébergement et de logements : • transformation de places d'hébergement d'urgence en places en CHRS et en places d'hébergement de stabilisation, • création de places en maisons-relais et en résidence hôtelière à vocation sociale, • proposition de logements du parc social public et dans le parc privé conventionné prioritairement aux publics sortant de CHRS.

Sollicitation de la DDASS pour la création de 6 places de stabilisation sur Saint-Brieuc (ouverture en 2009)

📅 5 mars 2007 : Loi 2007-290 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale

C'est à la suite de la mobilisation autour des campements de sans abri, installés sous l'impulsion de l'association « Les enfants de Don Quichotte » dans plusieurs grandes villes de France durant l'hiver 2006, que l'opposabilité du droit au logement a acquis un fondement juridique : la loi du 5 mars 2007 vise à garantir le droit à un logement à toute personne qui, résidant en France de façon stable et régulière, n'est pas en mesure d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir.

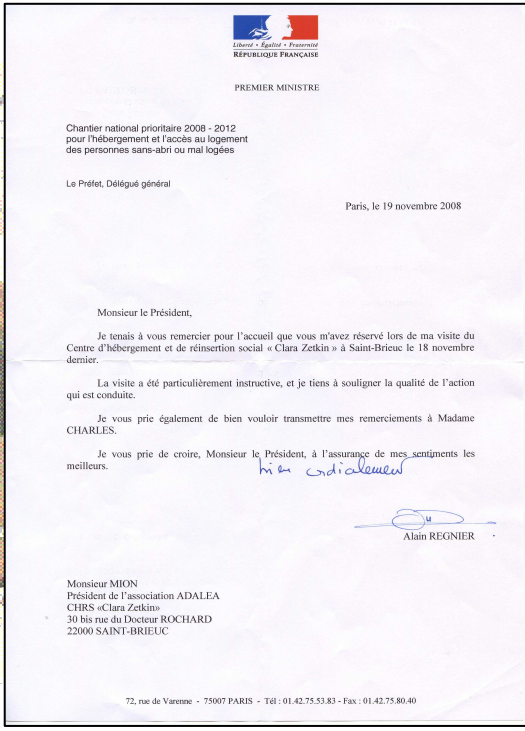
2008 : Création de la commission de médiation sur le département/participation de l'association

2009 : conventionnement de l'association pour l'accompagnement des publics dans leur accès au droit au logement

📅 29 janvier 2008 : Grand chantier prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri

En décembre 2007, avec plus de 430 000 logements mis en chantier, la construction a atteint un niveau historiquement élevé. Les résultats obtenus sont en nette progression par rapport à ceux de 2006. Pour répondre au défi de l'hébergement des sans abri et du droit au logement, le Premier ministre a demandé à Etienne Pinte, député des Yvelines, de proposer un plan d'action opérationnel. Lors de la réunion du 29 janvier dernier avec des représentants des associations de personnes sans abri, le Premier ministre a affirmé les engagements du Gouvernement en déclarant l'hébergement et l'accès au logement « **grand chantier prioritaire 2008-2012** ».

2008 : visite du Préfet REGNIER au CHRS Clara ZETKIN



📅 25 mars 2009 : Loi n°2009-323 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

Cette loi intervient dans le prolongement de plusieurs réformes récentes visant principalement à favoriser la production de logements ou à lutter contre l'exclusion. Elle prend en compte les exigences du Grenelle de l'environnement et imprime sa marque dans plusieurs codes et grandes lois.

Elle touche l'ensemble des secteurs du logement, parc privé et parc public, l'organisation, le statut ou le champ d'intervention d'acteurs - tels que le 1% logement, les organismes de logement social, l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) ou les associations agissant en faveur du logement des personnes démunies.

Les éléments clés de cette loi sont : l'augmentation des constructions HLM ; le renforcement de la politique du 1% logement ; l'amélioration de l'accession sociale à la propriété.

LES POLITIQUES D'INSERTION TRANSVERSALES

↳ 1988/1992 : La loi sur le RMI et les dispositifs d'insertion

Le Revenu Minimum d'Insertion est une prestation sociale destinée aux personnes les plus démunies en vue de favoriser leur insertion (loi du 1^{er} décembre 1988 et modifiée par celle du 29 juillet 1992²). Le RMI comporte trois éléments fondamentaux : une allocation monétaire, un ensemble connexe de droits sociaux (santé, logement...) et enfin un contrat d'insertion visant à l'insertion sociale et professionnelle de l'allocataire et de sa famille.

la Circulaire du 9 mars 1989 invitait l'ensemble des acteurs à se mobiliser : « ... les réseaux de solidarité devront servir de point d'ancrage pour amorcer l'insertion. Il faudra leur (allocataires) proposer des solutions qui leur conviennent afin de pouvoir rapidement les aider à trouver à se loger de manière stable, à se réadapter aux contraintes qui en résultent et à se former afin de valoriser leurs acquis et leurs potentiels... ».

1989 : Accompagnement des allocataires du RMI
1990 : Création des ateliers d'insertion

↳ Loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions

Article 1^{er} : « La lutte contre les exclusions est un **impératif national** fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. La présente loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance. L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics dont les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les organismes de sécurité sociale ainsi que les institutions sociales et médico-sociales participent à la mise en oeuvre de ces principes. Ils poursuivent une politique destinée à connaître, à prévenir et à supprimer toutes les situations pouvant engendrer des exclusions. Ils prennent les dispositions nécessaires pour informer chacun de la nature et de l'étendue de ses droits et pour l'aider, éventuellement par un accompagnement personnalisé, à accomplir les démarches administratives ou sociales nécessaires à leur mise en oeuvre dans les délais les plus rapides. Les entreprises, les organisations professionnelles ou interprofessionnelles, les organisations syndicales de salariés représentatives, les organismes de prévoyance, les groupements régis par le code de la mutualité, les associations qui oeuvrent notamment dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, les citoyens ainsi que l'ensemble des acteurs de l'économie solidaire et de l'économie sociale concourent à la réalisation de ces objectifs. »

² Loi n° 92-722 portant adaptation de la Loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au RMI.

Les **Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)** en direction des personnes en situation de précarité ont été institués par cette loi relative à la lutte contre les exclusions (article 71) (Circulaire DGS/SP2/99/110 du 23 février 1999 relative à la mise en place de programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes en situation de précarité).

C'est en 1998, dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions, que le dispositif « chantier d'insertion » est reconnu comme faisant partie de l'insertion par l'activité économique, au même titre que les Associations Intermédiaires ou les Entreprises d'Insertion. Il s'inscrit également dans les objectifs du Plan Départemental d'Insertion (PDI), en ce qui concerne les personnes bénéficiaires des minima sociaux, qui font l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre de ces chantiers.

1999: Transformation de la Permanence médico-sociale d'ARMOR ACCUEIL en POINT ACCUEIL SANTE

↳ **Loi du 28 mars 2003** : décentralisation du RMI vers les départements

↳ **Loi 13 août 2004** relative aux libertés et responsabilités locales :

Cette loi place le département au cœur de la **coordination de l'action sociale** « pour l'ensemble des actions, dispositifs et services qui concourent au développement social et à la lutte contre les exclusions ». Elle délègue au Conseil Général l'élaboration et l'adoption du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale. Cet outil établi pour 5 ans sert à apprécier la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population, à dresser le bilan de l'offre sociale et médico-sociale existante et à déterminer les perspectives et les objectifs de développement de cette offre. Il est également chargé de préciser le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements sociaux et médico-sociaux et de définir les critères d'évaluation des actions mises en œuvre. Ce schéma, devant prendre en compte les orientations qui découlent de la compétence de l'Etat sur une partie du champ social et médico-social, est élaboré et arrêté en concertation avec le représentant de l'état dans le département.

Dans le cadre de ces nouvelles attributions, le Conseil Général aura également pour rôle d'organiser la participation des personnes de droit public et privé (dont les associations) à la définition des orientations en matière d'action sociale et à leur mise en œuvre.

⇒ Transfère au département la gestion des fonds de solidarité pour le logement et permet aux préfets de déléguer aux maires le contingent préfectoral des logements sociaux

⇒ Renforce le rôle de la région en matière de formation professionnelle en lui confiant l'élaboration et le suivi du plan régional de développement des formations professionnelles, outil de programmation régional pivot pour l'élaboration des actions de formation professionnelle.

2004: L'action sous location est transférée de l'état au FSL (fonds de solidarité pour le logement)

↳ **Juin 2004 : le Plan de Cohésion sociale** est présenté en conseil des ministres par Jean-Louis BORLOO :

Premier axe : l'emploi : Le plan de cohésion sociale a pour objectif de soutenir les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi, et de lever les obstacles administratifs et juridiques à l'emploi : suppression des SIFE, suppression des CES, remplacement par les contrats d'avenir et les contrats d'accompagnement dans l'emploi, création des maisons de l'emploi...

Deuxième axe : le logement : 3 objectifs

- Résoudre la crise du logement par le rattrapage des retards en matière de logement locatif social
- Résoudre la crise du logement par la mobilisation du parc privé.
- Renforcer l'accueil et l'hébergement d'urgence

Troisième axe : l'égalité des chances

↳ **Loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale**

La loi de programmation du Plan de Cohésion Sociale, entrée en vigueur en 2005, a donné une définition légale au dispositif chantier d'insertion dans le code du travail :

« ART. L.322-4-16-8. du code du travail - *Les ateliers et chantiers d'insertion sont des dispositifs portés par un centre communal ou intercommunal d'action sociale ou par un organisme de droit privé à but non lucratif ayant pour objet l'embauche de personnes mentionnées au I de l'article L.322-4-16 afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, en développant ces activités ayant principalement un caractère d'utilité sociale, et qui a conclu avec l'Etat une convention visée à l'article précité. Les ateliers et chantiers d'insertion assurent l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives de personnes mentionnées au I de l'article L.322-4-16 et organisent le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.* »

2005 :

- ♦ *Suppression des CES, création des contrats d'avenir et des contrats d'accompagnement dans l'emploi sur les chantiers d'insertion*
- ♦ *Gestion des contrats d'avenir par le Conseil Général*

↳ **27 mai 2008 : clôture du Grenelle de l'insertion organisé par Martin HIRSCH**

Le Grenelle de l'insertion, lancé en novembre 2007 par le Haut-commissariat aux solidarités actives a rendu ses conclusions le 27 mai à l'occasion d'une réunion qui s'est déroulée dans la Salle des Accords du ministère du Travail. Un lieu et une date symboliques puisque c'est dans

cette salle, il y a quarante ans, qu'étaient signés les Accords de Grenelle bouclant la boucle des mouvements sociaux de mai 1968.

Une feuille de route déclinant 12 chantiers prioritaires a été signée sur notamment les points suivants.

- Réformer les contrats aidés en créant un contrat unique d'insertion
- Améliorer la prise en charge par le service public de l'emploi des personnes qui sont le plus éloignées de l'emploi
- Moderniser le fonctionnement des structures d'insertion par l'activité économique
- Développer les contrats de professionnalisation...

↳ LOI n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

Le RSA a pour objectifs :

- de compléter les revenus du travail
- d'encourager l'activité professionnelle
- de lutter contre l'exclusion
- de simplifier les minima sociaux : suppression du RMI et de l'API

↳ Circulaire DGEFP n°2008-21 du 10 décembre 2008 relative aux nouvelles modalités de conventionnement des structures de l'insertion par l'activité économique

La circulaire définit les nouvelles modalités de conventionnement des structures de l'insertion par l'activité économique. Les structures déposeront un projet d'insertion devant faire apparaître un objectif emploi contextualité au regard des spécificités du territoire et de leur public, en s'inscrivant dans des références nationales.

2009 :

- ♦ *Dialogue de gestion sur les chantiers d'insertion avec la DDTEFP*

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

↳ **1975** : ouverture du premier refuge pour femmes battues à Clichy.

↳ **18 décembre 1979** : La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est adoptée le par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle fait suite à la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de 1967 et entre en vigueur le 3 septembre 1981 après avoir été ratifiée par 20 pays.

↳ **1987 : Fédération Nationale Solidarité Femmes.** Dans les années 1970, des féministes issues du mouvement des femmes s'unissent pour dénoncer les violences faites aux femmes et en particulier les violences conjugales. Elles créent des lieux d'accueil, d'écoute et d'hébergement gérés par des associations qui en 1987 se fédèrent au sein de la Fédération Nationale Solidarité Femmes. En 2007, la FNSF compte 65 associations membres qui suivent chaque année plus de 30 000 situations de femmes victimes de violences conjugales.



Adhésion de l'association à la Fédération

↳ **Créées par voie de circulaire en 1989, les commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes** sont placées sous la présidence des préfets de département et animées par les déléguées régionales et les chargées de mission départementales aux droits des femmes et à l'égalité.

Participation de l'association aux commissions départementales

↳ **1990** : la cour de cassation reconnaît le viol entre époux confirmé par la loi du 4 avril 2006.

↳ **La loi n° 92-683 du 22 juillet 1992**, portant réforme des dispositions du Code Pénal mentionne que la qualité de conjoint ou concubin de la victime, constitue une circonstance aggravante des "atteintes volontaire à la personne". Même s'ils n'ont entraîné aucune incapacité totale de travail (ITT), ces faits de violence sont constitutifs d'un délit, donc passibles du tribunal correctionnel.

↳ **1994 : reconnaissance des violences commises au sein du couple**

L'article 222-13-6 du Code pénal définit un délit spécifique de violences et des peines aggravées dès lors que ces actes sont commis par le conjoint ou le concubin.

↳ **Pékin 1995, quatrième conférence mondiale sur les femmes** : La quatrième conférence mondiale sur les femmes, organisée par les Nations unies, s'est tenue du 4 au 15 septembre

1995 à Pékin, en Chine. La Déclaration et le Programme d'action de Pékin ont été adoptés par consensus le dernier jour de la conférence. La Déclaration reflète l'engagement de la communauté internationale au service de la promotion de la femme et de la mise en œuvre du Programme d'action, en veillant à ce qu'une perspective de genre soit appliquée à toutes les politiques et tous les programmes aux niveaux national, régional et international. Le Programme d'action, qui prend appui sur la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), définit des mesures à prendre à l'échelon national et international pour la promotion de la femme.

1996 : l'association est labellisée Bureau départemental contre les violences faites aux femmes

↳ 25 novembre 1999 proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes par l'Assemblée générale des Nations Unies.

↳ **2000 : L'enquête Enveff**, commanditée par le Service des Droits des femmes et le Secrétariat d'État aux Droits des femmes répond aux recommandations faites aux gouvernements, lors de la Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995, " de produire des statistiques précises concernant les violences faites aux femmes ". Coordonnée par l'Institut de démographie de l'université Paris I (Idup), elle a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs appartenant au CNRS, à l'Ined, à l'Inserm et aux universités. L'enquête a été réalisée par téléphone de mars à juillet 2000, auprès d'un échantillon représentatif de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans

L'enquête ENVEFF a constitué un indéniable progrès en termes d'informations statistiques. Paradoxalement, l'un de ses principaux enseignements a été de mettre en évidence l'ampleur du silence et l'occultation des violences subies par les femmes.

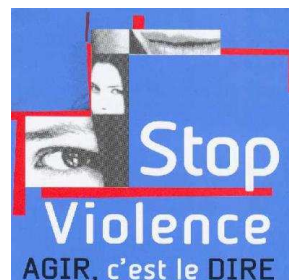
↳ **Créée par décret le 21 décembre 2001, la Commission nationale contre les violences envers les femmes** est présidée par le ministre en charge de l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle traduit au plan national le partenariat développé localement par des commissions départementales existant depuis 1989, sur ce même thème. Composée de représentant(e)s de l'Etat (Emploi, Cohésion sociale et Logement, Santé et Solidarités, Education nationale, Justice, Intérieur, Défense, Affaires étrangères, Tourisme et Outre-mer), d'associations et de personnalités qualifiées nommées par le ministre en charge de l'égalité, pour une durée de trois ans renouvelable, elle est ainsi au centre du dispositif de lutte contre les violences mis en place par les pouvoirs publics. Ses missions sont les suivantes :

- organiser la concertation des services de l'État avec les organismes et associations concernés, en matière de prévention des violences, de prise en charge et de suivi des femmes victimes de violences, de prostitution et de traite à des fins d'exploitation sexuelle ainsi qu'en matière de formation des professionnels,
- animer le réseau des commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes,
- émettre des recommandations et propositions de nature législative ou réglementaire,
- recueillir des données, faire produire et produire des analyses, des études et des recherches sur la situation des femmes victimes de violences.

- Son action s'appuie en particulier sur les commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes

↳ **La loi du 26 mai 2004** relative au divorce et applicable au 1er janvier 2005 a mis en place, au plan civil, la mesure d'éviction du conjoint violent du domicile conjugal.

↳ **Le 24 novembre 2004**, le ministère a lancé un Plan global de lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier les violences exercées dans le cadre conjugal. Articulé autour de 10 mesures phares, ce plan fournit des réponses sociales et économiques et assure une meilleure protection juridique des femmes. Il modernise aussi l'action publique par le renforcement des partenariats et une mise en cohérence des interventions.



↳ **La loi portant création de la HALDE du 30 décembre 2004** réprime les provocations à la discrimination, la haine ou la violence et les délits de diffamation et d'injures publiques en raison du sexe de la victime.

↳ **La loi du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive** facilite, sur le plan pénal, l'éloignement de l'auteur des violences (conjoint ou concubin) du domicile de la victime à tous les stades de la procédure devant les juridictions répressives, tout en prévoyant, si nécessaire, la possibilité d'une prise en charge sanitaire, sociale ou psychologique.

↳ **La loi du 4 avril 2006 renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple** ou commises contre les mineurs et accroît la répression des violences faites aux femmes, notamment - en élargissant le champ d'application de la circonstance aggravante à de nouveaux auteurs (pacsés et « ex ») et à de nouvelles infractions (meurtres - viols - agressions sexuelles). Elle complète et précise également les dispositions de la loi n°2005-1549 du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive des infractions pénales relatives à l'éviction du conjoint violent du domicile du couple. Ce dernier texte introduit également la notion de respect dans les obligations du mariage.

↳ **La loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007** relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile dispose qu' en cas de violences conjugales commises avant la délivrance du premier titre de séjour, « le conjoint étranger se voit délivrer une carte de séjour temporaire » (art L. 313-12 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

↳ **Campagne nationale 2007 "Violences conjugales, parlez-en avant de ne plus pouvoir le faire, appelez le 3919"**. Le 14 mars 2007, une grande campagne d'information sur le numéro 3919, nouveau service téléphonique unique destiné aux victimes et témoins de violences conjugales a été lancée, à l'initiative du ministère.



↳ **La loi n° 2007-297 du 5 mars 2007** : création du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) qui soutient des actions de prévention de la délinquance au profit des CLSPD-CISPD, collectivités territoriales et/ou associations qui le sollicitent.

**2007/2008 : développement des actions de formation 2008/2009 :
Ouverture des permanences ACCUEIL ECOUTE femmes à Loudéac et
Rostrenen**

👉 **Le 21 novembre 2007** a marqué le lancement d'un **Plan global triennal de lutte contre les violences faites aux femmes (2008-2010)**. Par la mise en place de ce second plan intitulé : Douze objectifs pour combattre les violences faites aux femmes, le Gouvernement souhaite aujourd'hui, conforter les mesures mises en œuvre en 2004 et les compléter en lançant de nouvelles actions en direction de l'entourage des victimes.

👉 **Campagne triennale 2008-2010 sur l'ensemble des violences faites aux femmes. "Ne laissez pas la violence s'installer. Réagissez"**

Cette nouvelle campagne d'information pour lutter contre les violences conjugales, lancée par le secrétariat d'Etat à la Solidarité s'inscrit dans un registre qui incite à l'action.

Au travers de la création d'un site internet stop-violences-femmes.gouv.fr destiné à donner des repères aux femmes victimes de violences, par l'édition de divers outils de sensibilisation des publics précités et la création d'affiches presse au graphisme faussement innocent et au ton second degré inhabituel pour ce genre de problématique elle crée une véritable rupture avec les précédentes campagnes gouvernementales.



Participation de l'association à l'animation du 25 novembre sur Saint-Brieuc, Loudéac, Dinan et Guingamp

👉 circulaire n°2008-159 du **14 mai 2008** relative à la mise en place de "référénts" pour les femmes victimes de violences au sein du couple.

👉 **2009 : Mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes**, créée par la conférence des présidents le 2 décembre 2008

La mission sur les violences faites aux femmes, présidée par Danielle Bousquet, s'est déplacée le mercredi 10 juin dernier à Saint Brieuc afin d'évaluer la politique mise en œuvre dans le département des Côtes d'Armor. La Présidente était accompagnée de Guy GEOFFROY, député de Seine et Marne, Rapporteur de la Mission, Pascale CROZON, députée du Rhône et Bernard LESTERLIN, député de l'Allier.



Deux rencontres étaient à l'ordre du jour :

- le matin avec les acteurs du monde judiciaire, Police et Gendarmerie, les Procureurs de Guingamp, Dinan et Saint Brieuc,
- l'après-midi avec les associations du terrain, le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, l'Education nationale, le Centre Hospitalier de Paimpol, les référents locaux de la police et gendarmerie sur les violences intra-familiales.

Participation de l'association à la réflexion

LES POLITIQUES SPECIFIQUES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Le **système français de formation professionnelle continue** s'appuie sur un droit permanent à la formation, assorti de moyens financiers conséquents. Il se caractérise par une diversité des modalités d'accès à la formation, selon le statut des individus : salariés, **jeunes**, fonctionnaires, **demandeurs d'emplois**.

↳ **Le 26 Mars 1982** : La décentralisation mise en place par le gouvernement de Pierre Mauroy conduit au transfert des compétences en matière de formation professionnelle continue, avec notamment une ordonnance du 26 mars 1982 créant les missions locales et les PAIO (Points d'accueil d'information et d'orientation). Cette ordonnance organise par ailleurs la formation en alternance pour les jeunes travailleurs.

Les lois de décentralisation (2 mars 1982 et 6 janvier 1986) ont transféré aux régions la **formation professionnelle continue** et l'apprentissage. Ce mouvement de décentralisation s'est poursuivi en **1993** (Loi quinquennale du 20 décembre 1993) en déléguant aux régions la formation professionnelle des jeunes, demandeurs d'emploi de moins de 26 ans sortis du système scolaire non qualifiés et en grande difficulté. Naissance du dispositif « **Crédit Formation Individualisé** ».

↳ **1992 : création de l'ASI** : L'appui social individualisé (ASI) est régi par l'article L. 322-417 du code du travail et par les circulaires du 30 mars 1992 et du 5 mai 1995 ainsi que par l'instruction conjointe DAS/DGEFP/ANPE du 12 décembre 1998. L'ASI est une mesure d'accompagnement social personnalisé et global destinée aux personnes rencontrant des difficultés (familiales, sociales, culturelles, de santé...) qui font obstacle à leur insertion professionnelle ou à leur maintien dans l'emploi. La concomitance des actions permet d'appuyer la démarche d'insertion sociale sur la remise au travail, et réciproquement. La durée de l'ASI est de six mois renouvelable une fois. **L'ASI sera supprimé en 2009**.

La loi quinquennale du 20 décembre 1993 a ciblé l'intervention de l'Etat sur la formation des demandeurs d'emploi adultes (plus de 26 ans) en créant les **STAGES D'INSERTION ET DE FORMATION À L'EMPLOI**. Ces stages ont été supprimés par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale. Celle-ci a en effet regroupé les différents dispositifs destinés à favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi dans le secteur privé (SIFE, SAE et contrat initiative-emploi) en un seul et unique contrat, le contrat initiative-emploi (CIE), dont le régime a été réaménagé.

↳ **La loi n° 98-657 du 29 juillet 1998** d'orientation relative à la lutte contre les exclusions réaffirme le principe selon lequel la lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale. Par ailleurs, elle précise que les actions entrant dans ce cadre sont des actions de formation à part entière qui s'inscrivent dans le champ des dispositions relatives à la formation professionnelle. Les actions seront renforcées à partir de 2002 par les financements IRILL (Insertion - Réinsertion - lutte contre l'Illettrisme).

1997 : Création de l'atelier de lutte contre l'illettrisme sur Loudéac et Pontivy

Le dispositif TRACE (Trajet d'Accès à l'Emploi), créé par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, a été mis en place en **octobre 1998**. Il devait favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ou avec un faible niveau de qualification. Ce dispositif, géré par l'Etat, proposait à des jeunes de 16 à 25 ans un accompagnement personnalisé qui peut aller jusqu'à dix-huit mois. L'objectif était qu'ils acquièrent des connaissances de base ou une qualification professionnelle par des actions de bilan, de remobilisation, d'insertion, de mise en situation professionnelle et de formation. Ce dispositif a été supprimé en 2003.

Parallèlement à la mise en place de ces dispositifs pilotés par la Région ou l'Etat, l'ANPE a développé une série de mesures d'accompagnement des demandeurs d'emploi depuis les années 1980 jusqu'à la mise en place en 2001 du PARE, Plan d'Aide au Retour à l'Emploi, et du PAP : Projet d'Action Personnalisé réalisé sur la base d'entretiens et qui permet de définir des actions de retour à l'emploi adaptées.

Ces actions d'accompagnement sur la construction et la validation de projet professionnel, sur la recherche active d'emploi, menées en individuel ou en collectif font l'objet depuis 2000 d'une sous-traitance avec les centres de formation.

↳ **En 2004**, la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales adoptée en juillet 2004 confère aux régions et aux branches professionnelles de nouvelles responsabilités morales et financières en matière de formation.

Le crédit formation individualisé (CFI) a été abrogé par les articles 4 et 11 de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.

Le droit à la qualification ne repose donc plus sur ce dispositif. Ce sont désormais l'Etat et les régions qui contribuent à l'exercice de ce droit, notamment pour les personnes n'ayant pas acquis de qualification reconnue dans le cadre de la formation initiale.

Le conseil régional de Bretagne met en place le Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle. Le centre de formation se positionne sur les actions dans le cadre d'appels d'offres.

↳ **2008 : Création du Pôle emploi issu de la fusion ANPE/Assedic**

La création du pôle emploi (ex-ANPE/Assedic), entérinée par la loi relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi du 13 février 2008, est effective depuis le 5 janvier 2009.

Les 6 missions du pôle emploi :

- Prospection du marché du travail et collecte des offres d'emploi ; aide et conseil aux entreprises dans leurs recrutements ; mise en relation des offres et des demandeurs d'emploi, en participant notamment à la lutte contre les discriminations à l'embauche et à l'égalité professionnelle.
- Accueil, information, orientation et accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil.
- Contrôle de la recherche d'emploi.
- Versement des allocations.
- Recueil et traitement des données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.
- Mise en œuvre de toute autre action confiée par l'Etat, les collectivités territoriales ou l'Unedic

REVUE DE PRESSE

1979-2009